

CAHIER FINANCIER

SOMMAIRE

Rapport de gestion du Conseil d'Administration	16
Comptes consolidés au 30 septembre 2011	24
Facteurs de risque et responsabilité environnementale	54
Comptes sociaux MEDIA 6 SA au 30 septembre 2011	56
Renseignements concernant la Société et son capital	74
Projets de résolutions soumises à l'Assemblée Générale	76
Responsable du rapport et responsables du contrôle des comptes	80
Composition du Conseil d'Administration et du Comité de Direction	80

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice de 12 mois clos le 30 septembre 2011, de vous exposer la situation financière du Groupe MEDIA 6 et de vous présenter ses comptes consolidés ainsi que les comptes annuels de MEDIA 6 SA, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Les commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports sur ces mêmes comptes.

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 au 30 septembre 2011 ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables en 2011 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE

1.1 Chiffre d'affaire

L'exercice écoulé a été caractérisé par un développement important de l'activité, notamment sur le premier semestre (+36,1%) grâce à la réalisation de contrats significatifs en Chine. Au total le chiffre d'affaires consolidé annuel s'est élevé à 78,6 M€, en augmentation de 17,2% par rapport à l'exercice précédent. Sur l'ensemble de l'exercice l'activité Chine a représenté 15,6% du chiffre d'affaires consolidé. Ce dernier se décompose de la manière suivante par pôle d'activités, étant entendu que le Groupe MEDIA 6 distingue deux secteurs d'activités :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux,
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffres d'affaires consolidés par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011	Variation en valeur	Variation en %
Production	53 742	64 968	11 226	20,9%
Services	24 477	23 842	(635)	(2,6%)
Elimination intersecteurs	(11 200)	(10 236)	964	(8,6%)
TOTAL	67 019	78 574	11 555	17,2%

Les données par secteurs géographiques ont évolué comme suit :

Chiffres d'affaires consolidés par secteur géographique

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011	Variation en valeur	Variation en %
France	57 253	61 415	4 162	7,3%
Europe (hors France)	5 064	4 893	(171)	(3,4%)
Reste du monde	4 702	12 266	7 564	160,9%
TOTAL	67 019	78 574	11 555	17,2%

1.2 Compte de résultat

Le compte de résultat du Groupe MEDIA 6 se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011	Variation en valeur	Variation en %
Chiffre d'affaires	67 019	78 574	11 555	17,2%
Autres produits de l'activité	48	(584)	(632)	(1316,7%)
Total Activité	67 067	77 990	10 923	16,3%
Résultat opérationnel courant	(3 260)	(903)	2 357	(72,3%)
Résultat opérationnel	(4 708)	195	4 903	(104,1%)
Coût de l'endettement financier net	(303)	(262)	41	(13,5%)
Autres produits et charges financiers	273	(476)	(749)	(274,4%)
Résultat avant impôt	(4 738)	(543)	4 195	(88,5%)
Impôt sur les sociétés	1 296	1 169	(127)	(9,8%)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(3 442)	626	4 068	(118,2%)

Le développement de l'activité sur l'ensemble de l'exercice explique la forte amélioration du résultat opérationnel courant. Celui-ci demeure néanmoins négatif à -903 K€ compte tenu du coût d'accès au standard de qualité Groupe sur notre production en Chine et de la fin du regroupement des activités carton / plastique. Le résultat opérationnel est en revanche positif à la suite de l'obtention d'un crédit d'impôt sur exercices antérieurs pour un montant net de 1 068 K€.

Le coût de l'endettement financier demeure faible au regard du chiffre d'affaires (0,33 %). Les autres produits et charges financiers intègrent la dépréciation des titres de la société QUIVIDI pour -200 K€.

Après constatation de l'impôt sur les sociétés (majoritairement constitué par des impôts différés actifs) pour 1 169 K€ (voir note 3.8 de l'Annexe), le résultat net est finalement un bénéfice de 626 K€.

2. SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

A la fin de l'exercice 2011, la structure financière du bilan du Groupe MEDIA 6 demeure solide.

Les capitaux propres part du Groupe passent de 33 655 K€ en 2010 à 34 070 K€ en 2011. La structure du bilan fait ressortir les éléments suivants :

- Les liquidités nettes du Groupe s'élèvent à 2 147 K€ par rapport à 1 099 K€ au 30 septembre 2010.
- Les disponibilités du Groupe sous déduction des concours bancaires court terme s'établissent au 30 septembre 2011 à 6 979 K€, contre 9 029 K€ pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 4 832 K€ contre 7 931 K€ en 2010.
- Les investissements ont représenté 1 501 K€ contre 1 086 K€ l'année précédente.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont élevés à -1 299 K€ (+ 2020 K€ en 2010), du fait d'une variation négative du BFR (cf. notes annexes b et c du tableau des flux de trésorerie consolidés).

3. COMMENTAIRES SUR LES FAITS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2011

3.1 Évolution du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation a évolué depuis le 30 septembre 2010 au travers de la cession des sociétés PRUGENT EBENISTERIE et MEDIASIXTE LANNEMEZAN à compter au 1^{er} août 2011. Ces sociétés, acquises en 2006, ont été rachetées par leur Président historique, Christian PRUGENT. Sur l'exercice la contribution au chiffres d'affaires consolidé de ces filiales aura été de 9,3 M€.

Il convient également de mentionner la sortie du périmètre de consolidation de la filiale COLORMEDIA en Tchéquie, cette filiale ayant cessé toute activité depuis plus d'un an. Elle a été définitivement liquidée fin décembre 2011.

3.2 MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd / DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd

Comme déjà indiqué, l'exercice écoulé aura été marqué par un très fort développement de l'activité en Chine (12,1 M€ à comparer à 4,6 M€ de 2010) grâce à deux contrats importants représentant environ 6,8 M€. L'accès au standard de qualité Groupe a en revanche généré des coûts de production bien supérieurs à ceux initialement escomptés, pénalisant fortement le résultat de la filiale.

La filiale DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd (statut de WFOE : Wholly Foreign Owned Enterprise) est désormais pleinement opérationnelle.

3.3 MEDIA 6 PHARMACIE

En septembre 2011, MEDIA 6 SA a racheté 33,4% des parts de sa filiale MEDIA 6 PHARMACIE pour un montant de 528 K€, ce qui lui permet de détenir désormais 100% des titres.

3.4 MEDIA 6 INSTALLATION

A la suite du rachat des parts de MEDIA 6 PHARMACIE par MEDIA 6 SA, cette dernière détient désormais indirectement 100% des titres de MEDIA 6 INSTALLATION, filiale qui pilote l'ensemble des activités installation du Groupe.

3.5 MEDIA 6 PRODUCTION PLV

Afin d'adapter ses moyens à la nouvelle configuration du marché, le Groupe a élaboré et proposé en 2010 un projet de réorganisation de ses activités carton et plastique qui prévoyait :

- Le regroupement des activités industrielles carton et plastique sur un site industriel unique, en l'occurrence celui de La Ferté Milon (site de MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE) ;
- La fusion des sociétés MEDIA 6 PRODUCTION CARTON (absorbée) et MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE (absorbante) avec un changement de dénomination sociale en MEDIA 6 PRODUCTION PLV ;
- Des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) associés à la suppression de 63 postes de travail pour l'ensemble des activités concernées.

Les Assemblées Générales du 7 février 2011 tenues dans les sociétés concernées ont avalisé la fusion à effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010 ainsi que le changement de dénomination sociale.

Sur le plan opérationnel, le fonctionnement de la nouvelle entité a été perturbé sur le 1^{er} semestre à cause du faible nombre de salariés de l'activité carton acceptant le transfert sur le site commun de La Ferté Milon. Il a fallu ainsi combler pendant cette période un déficit d'expérience acquise. Le résultat de la filiale demeure ainsi déficitaire pour l'exercice en cours, mais à un niveau considérablement réduit par rapport à l'exercice précédent pour les deux filiales concernées.

Enfin il convient de noter que 22 salariés de l'ancienne filiale MEDIA 6 PRODUCTION CARTON ont saisi le Conseil de Prud'hommes pour licenciement sans cause réelle et sérieuse suite à la mise en œuvre du PSE les concernant.

3.6 Baisse du point mort

Le Groupe a poursuivi tout au long de l'exercice les actions entamées en 2010 visant à réduire durablement son point mort de façon significative. Sur les 2 derniers exercices, cette baisse est supérieure à 20% (périmètre 2012 hors Chine).

3.7 Investissements

Les investissements ont été principalement consacrés à des travaux d'aménagement sur le site de la Ferté Milon (accueil de l'activité carton à partir de décembre 2010) et d'Amplepuis (MEDIA 6 PRODUCTION METAL), à l'acquisition d'équipements industriels, au renouvellement de matériels informatiques et à la refonte de notre site internet. Ils ont représenté 1,5 M€ sur l'exercice.

4. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

4.1 MEDIA 6 INSTALLATION

Par décisions de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2011, la société MEDIA 6 INSTALLATION a été transformée en société par actions simplifiée, et M. Laurent FRAYSSINET a été nommé Président.

4.2 Immeuble de Saint-Denis

L'immeuble de Saint-Denis (ancien siège social du Groupe appartenant à la société QUAI DE SEINE) a fait l'objet de la signature d'un bail commercial le 27 octobre 2011. Ce bail prévoit dans ses conditions particulières un accord « irrévocable » du propriétaire pour une option d'acquisition du bâtiment par le locataire (ou toute personne morale ou physique pouvant se substituer) à tout moment pendant une période de 3 ans à partir de la signature du bail, pour un prix net vendeur de 2,5 M€.

5. PERSPECTIVES DU GROUPE MEDIA 6

Après deux années consacrées à adapter sa structure au nouveau contexte économique et à rechercher les bases de nouveaux développements commerciaux, le Groupe entame le nouvel exercice avec des perspectives encourageantes.

Les opportunités de croissance externe qui se présenteront, sans être une priorité absolue du Groupe, seront étudiées au cas par cas, la structure financière du Groupe permettant de demeurer actif dans ce domaine.

6. MANDATS DES DIRIGEANTS DU GROUPE MEDIA 6 AU 30/09/2011

Sociétés	Forme juridique des sociétés	Dirigeants du Groupe MEDIA 6						
		BV	MBV	JPF	JFS	LF	AL	JFF
Media 6	SA	Adm. PDG	Adm.	Adm.	Adm.	DGD		
Media 6 Agencement	SARL					Gérant		
Media 6 Design	SAS					Prés.		
Media 6 Pharmacie	SAS					Prés.		
Media 6 Agencement Shop Fittings	SAS					Prés.		
Media 6 Production Métal	SAS					Prés.		
Media 6 Production PLV	SAS					Prés.		
Aldige	SARL					Gérant		
Media 6 Installation	SA					PDG	Adm.	Adm.
Media 6 Asia Ltd						Prés.		
Media 6 Asia Production Ltd						Direct.		
Artium Production Ltd						Direct.		
Dongguan Media 6 POS Equipment		Direct.						
Media 6 Romania	SARL					Gérant		
Mediacolor Spain (Espagne)	SA	Prés. A.D.		Adm.		Secrét. Conseil		
Couleur 6 (en sommeil) (Canada)	SA	Prés. & A.U.				Secrét.		
La Hotte Immobilière	SCI	Gérant						
Mediasixte	SCI	Gérant						
Mediasixte Aldige	SARL					Gérant		
Mediasixte Bois	SARL					Gérant		
Mediasixte Bois de la pie	SARL	Gérant						
Mediasixte Métal	SARL					Gérant		
Mediasixte CZ (fermeture en cours)	SARL	Rep M6 action. unique						
Quai de Seine	SCI	Gérant						
Media 6 PLV (sans activité)	SARL					Gérant		

BV : Bernard VASSEUR

MBV : Marie Bernadette VASSEUR

JPF : Jean Patrick Faucher

JFS : Jean François SURTEL

LF : Laurent FRAYSSINET

AL : Armand LEPOT

JFF : Jean-François FOZZANI

Sigles :

DGD : Directeur Général Délégué

Adm. : Administrateur

A.U. : Administrateur unique

Direct. : Director

7. AUTRES MANDATS DES DIRIGEANTS DU GROUPE MEDIA 6 AU 30/09/2011

Sociétés	Forme juridique des sociétés	Dirigeants du Groupe MEDIA 6						
		BV	MBV	JPF	JFS	LF	AL	JFF
VASCO	SARL	Gérant						
DCT Conseil	SARL				Gérant			

BV : Bernard VASSEUR

JPF : Jean Patrick Faucher

LF : Laurent FRAYSSINET

JFF : Jean-François FOZZANI

MBV : Marie Bernadette VASSEUR

JFS : Jean François SURTEL

AL : Armand LEPOT

8. ACHAT ET REVENTE PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

La société MEDIA 6 a poursuivi la mise en œuvre au cours de l'exercice 2011 du programme de rachat d'actions propres qui avait été soumis aux suffrages de l'AG Mixte du 30 mars 2011 (publication le 14 mars 2011 du descriptif du programme de rachat d'actions auprès de l'AMF).

Les informations relatives aux négociations de titres MEDIA 6 intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011 dans le cadre de ces opérations sont les suivantes :

		Valeur historique des transactions
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2011	207 906 actions	1 407 892 €
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	26 071 actions	181 483 €
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	11 951 actions	79 847 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0 actions	0 €
Variation du nombre d'actions détenues au cours de l'exercice	14 120 actions	101 636 €
Nombre d'actions achetées et inscrites au nom de MEDIA 6 SA au 30 septembre 2011	222 026 actions	1 509 528 €
Cours net moyen d'achat de l'exercice	6,96 €	
Taux de frais de courtage	2,06 %	du montant brut des transactions
Montant des frais de courtage	3 660 €	
Valeur nominale unitaire des actions achetées	3,20 €	
Valeur nominale totale des actions achetées	710 483 €	
Fraction du capital représentée par les actions MEDIA 6 détenues	6,29 %	

La valeur nette des actions propres achetées au cours de l'exercice a été enregistrée à la rubrique titres de participation et valeurs mobilières de placement dans les comptes sociaux de la société MEDIA 6 SA. Elle est portée en diminution des fonds propres du Groupe en consolidation.

L'ensemble de ces rachats d'actions propres est désormais effectué dans le cadre général des objectifs qui ont été approuvés par l'AG Mixte des actionnaires du 30 mars 2011 et qui sont par ordre d'intérêt décroissant :

- animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- attribuer des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achats d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 255-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une assemblée générale extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation.

9. ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION MEDIA 6

Le cours moyen de l'action s'est établi à un niveau moyen de 6,33 € au cours de l'exercice 2011 contre 4,93 € pour l'exercice 2010 avec un volume moyen de transactions mensuelles de 6 663 titres à rapprocher des 20 657 titres échangés en moyenne au cours des 12 mois de l'année précédente.

Mois		Cours moyen de clôture		Nombre de titres échangés au cours du mois	
		Exercice clos le 30/09/2010	Exercice clos le 30/09/2011	Exercice 2010	Exercice 2011
Octobre	2009-2010	5,10€	5,26€	31 987	1 278
Novembre	2009-2010	4,87€	5,11€	20 075	4 090
Décembre	2009-2010	4,54€	5,10€	20 394	867
Janvier	2010-2011	4,96€	5,88€	21 734	21 546
Février	2010-2011	4,76€	7,53€	9 481	20 845
Mars	2010-2011	4,31€	7,39€	26 703	7 603
Avril	2010-2011	4,90€	7,28€	46 684	3 561
Mai	2010-2011	5,15€	6,82€	10 048	5 295
Juin	2010-2011	5,08€	6,97€	53 220	2 727
Juillet	2010-2011	5,10€	6,68€	4 576	7 312
Août	2010-2011	5,16€	6,32€	287	3 346
Septembre	2010-2011	5,21€	5,64€	2 696	1 488
Moyennes		4,93€	6,33€	20 657	6 663

La capitalisation boursière de MEDIA 6 SA établie sur la base du cours moyen de 6,33 € pour 3 307 974 actions (3 530 000 actions composant le capital sous déduction de 222 026 actions détenues en propre au 30 septembre 2011) ressort à 20 939 K€, ce qui représente une valeur inférieure de 13 138 K€ par rapport aux capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2011 (34 077 K€).

10. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

A la date du 30 novembre 2011 la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	% du capital	Nombre de titres	Droits de vote	% droits de vote
Actionnariat majoritaire					
SARL VASCO	1	52,31%	1 846 471	3 589 071	60,97%
Famille VASSEUR	6	15,88%	560 629	1 120 830	19,04%
Sous-total famille VASSEUR	7	68,19%	2 407 100	4 709 901	80,02%
MEDIA 6 SA auto-détention	Neutralisé	6,30%	222 448	Neutralisé	Néant
Actionnariat public significatif					
FCP STOCK PICKING FRANCE	1	7,77%	274 227	274 227	4,66%
JP FAUCHER	1	2,94%	103 680	207 360	3,52%
ZENLOR (SASU)	1	2,63%	92 710	92 710	1,58%
Famille VEZZI	3	2,30%	81 250	162 500	2,76%
Sous-total actionnariat majoritaire et public significatif	13	90,13%	3 181 415	5 446 698	92,53%
Autre actionnariat public	n.d.	9,87%	348 585	439 527	7,47%
Sous-total actionnariat public	n.d.	25,51%	900 452	1 176 324	19,98%
TOTAL	n.d.	100,00%	3 530 000	5 886 225	100,00%

La détention du capital de la société au cours de l'exercice a évolué de la façon suivante : FCP STOCK PICKING France a légèrement diminué sa participation (7,77% contre 7,96%), ZENLOR a pris une participation de 2,63%, et OPTI GESTION a réduit sa participation qui devient non significative (0,53%).

Le pourcentage des droits de vote de la famille VASSEUR est passé de 79,2% au 30 novembre 2010 à 80,0% au 30 novembre 2011.

11. OPÉRATIONS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉS PAR LES DIRIGEANTS AU COURS DE L'EXERCICE ET DÉCLARÉS À L'AMF

Au titre de l'exercice écoulé, aucune opération n'a été réalisée par les dirigeants sur les titres de la société.

12. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de Media 6 SA ne proposera pas de distribution de dividende à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Conformément aux dispositions légales, le montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

Dividendes versés	Dividende net
30/09/2010	-
30/09/2009	-
30/09/2008	0,17 €

13. TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES DE MEDIA 6 SA (COMPTES SOCIAUX)

(en milliers d'euros)	30/09/2007	30/09/2008	30/09/2009	30/09/2010	30/09/2011
Capital	11 296	11 296	11 296	11 296	11 296
Nombre d'actions	3 530 000	3 530 000	3 530 000	3 530 000	3 530 000
Chiffre d'affaires	6 646	7 484	7 542	7 332	6 706
Résultat avant IS, dot. amort. & prov.	2 878	3 509	2 521	8 392	3 707
Dot. nettes amort & provisions	732	(127)	(3 646)	(6 023)	(1 982)
Impôt sur les sociétés	(136)	(299)	1 446	1 721	610
Résultat après impôt	3 474	3 083	321	4 090	2 335
Résultat distribué	587	586			
Par actions (en €)					
Résultat après impôt avant prov.	0,78	0,91	1,12	2,86	1,22
Résultat après impôt	0,98	0,87	0,09	1,16	0,66
Résultat distribué par action	0,17	0,17	0,00	0,00	0,00
Personnel	37	41	47	35	39

Monsieur Bernard VASSEUR
Président du Conseil d'Administration

COMPTES CONSOLIDÉS

au 30 septembre 2011

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes annexes</i>	Septembre 2010	Septembre 2011
Goodwill	2.1	9 656	7 815
Immobilisations incorporelles	2.2	103	100
Immobilisations corporelles	2.3	24 538	19 201
Immeubles de placement	2.3	3 200	5 150
Autres actifs financiers	2.4	375	204
Impôts différés	3.7	258	1 509
Autres actifs non courants		1 216	1 212
Total Actifs non courants		39 346	35 191
Stocks et en-cours	2.5	7 426	6 638
Clients et autres débiteurs	2.6	19 494	16 640
Créance d'impôt et autres actifs courants	2.7	1 043	806
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.8	9 030	6 979
Total Actifs courants		36 993	31 063
TOTAL ACTIF		76 339	66 254

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes annexes</i>	Septembre 2010	Septembre 2011
Capital	2.9	11 296	11 296
Actions propres		(1 408)	(1 510)
Réserves de conversion		212	(48)
Réserves Groupe		26 999	23 708
Résultat de période		(3 444)	624
Total Capitaux propres (Part du Groupe)		33 655	34 070
Intérêts minoritaires		641	7
Total des Capitaux propres		34 296	34 077
Passifs financiers non courants	2.10	5 910	3 308
Engagements envers le personnel	2.11	1 056	815
Autres provisions	2.11	491	649
Impôts différés (passifs)	3.7	4 270	3 630
Autres passifs non courants		90	77
Total Passifs non courants		11 817	8 479
Passifs financiers courants	2.10	2 021	1 524
Provisions	2.11	918	111
Fournisseurs et autres crédateurs	2.12	23 866	21 117
Dettes d'impôt		17	82
Autres passifs courants	2.13	3 404	864
Total Passifs courants		30 226	23 698
Total des Passifs		42 043	32 177
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		76 339	66 254

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes annexes</i>	Septembre 2010	Septembre 2011
Chiffre d'affaires	3.0	67 019	78 574
Autres produits de l'activité		254	91
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(206)	(675)
Total Activité		67 067	77 990
Achats consommés		(29 405)	(40 873)
Charges externes		(9 197)	(8 543)
Charges de personnel	3.2	(25 634)	(24 595)
Impôts et taxes		(1 730)	(1 504)
Dotations aux amortissements	3.3	(3 211)	(2 569)
Dotations nettes aux provisions	3.3	319	(131)
Autres produits et charges d'exploitation	3.4	(1 469)	(678)
Résultat opérationnel courant		(3 260)	(903)
Résultat sur cession de participations consolidées	3.5		85
Dépréciation des écarts d'acquisition	2.1	(279)	
Variations de juste valeur	3.6		(148)
Autres produits et charges opérationnels	3.6	(1 169)	1 161
Résultat opérationnel	3.1	(4 708)	195
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		28	17
Coût de l'endettement financier brut		(331)	(279)
Coût de l'endettement financier net	3.7	(303)	(262)
Autres produits et charges financiers	3.7	273	(476)
Résultat avant impôt		(4 738)	(543)
Impôt sur le résultat	3.8	1 296	1 169
Résultat après impôt		(3 442)	626
Résultat net de l'ensemble consolidé	3.1	(3 442)	626
Part du Groupe		(3 444)	624
Part des minoritaires		2	2
Résultat net par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	(0,98)	0,18
Résultat net dilué par action (en € calculé sur Part du Groupe)	3.9	(0,98)	0,18

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes annexes</i>	Septembre 2010	Septembre 2011
Résultat net consolidé	3.1	(3 442)	626
Produits et charges non comptabilisées en résultat			
Écart de conversion sur entités étrangères		124	260
Résultat global total		(3 318)	886
Part du Groupe		(3 320)	884
Part des minoritaires		2	2

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes annexes</i>	Septembre 2010	Septembre 2011
Résultat net total consolidé		(3 442)	626
Ajustements :			
Elimination des amortissements et provisions	a	4 424	2 490
Elimination des profits / pertes de réévaluation			(377)
Elimination des résultats de cession et pertes/profits de dilution		92	199
Elimination des produits de dividendes			
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions			
MBA après coût de l'endettement financier net et impôt		1 074	2 938
Elimination de la charge (produit) d'impôt		(1 296)	(1 169)
Elimination du coût de l'endettement financier net		303	262
MBA avant coût de l'endettement financier net et impôt		81	2 031
Variation des stocks		(654)	641
Variation des créances d'exploitation		(3 537)	(1 185)
Variation des dettes d'exploitation		5 225	(2 544)
Incidence de la variation du BFR	b	1 034	(3 088)
Impôts payés	c	905	(242)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 020	(1 299)
Incidence des variations de périmètre	d	(13)	3 341
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 067)	(1 048)
Acquisition d'actifs financiers			
Variation des prêts et avances consentis		31	(15)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		125	
Cession d'actifs financiers			1
Dividendes reçus			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(924)	2 279
Augmentation / (Réduction) de capital			
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(202)	(101)
Emission d'emprunts			
Remboursements d'emprunts		(2 024)	(2 660)
Intérêts financiers nets versés		(308)	(263)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe			
Dividendes payés aux minoritaires		(4)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(2 538)	(3 025)
Incidence de la variation des taux de change		5	(5)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		(1 437)	(2 050)
Trésorerie d'ouverture		10 466	9 029
Trésorerie de clôture (*)		9 029	6 979
(*) dont			
Titres de placement		3 970	4 788
Disponibilités		5 060	2 191
Concours bancaires		(1)	0
Trésorerie nette en fin de période		9 029	6 979

Notes annexes au tableau des flux de trésorerie consolidés au 30 septembre 2011

Note a : Amortissements et provisions

La principale variation découle de la reprise de provisions pour charges non récurrentes relatives aux PSE liés au regroupement des activités carton et plastique sur un seul site.

Note b : Variation du BFR

Outre l'augmentation d'activité sur l'exercice, la variation négative du BFR est principalement due au poste autres dettes (variation de PCA - produits constatés d'avance), à une augmentation des stocks, à l'incidence de la cession de PRUGENT EBENISTERIE et au règlement de ristournes clients sur l'Asie provisionnées à la reprise des sociétés ARTIUM Ltd et ARTIUM PRODUCTION Ltd.

Note c : Impôts payés

La variation constatée s'explique par le carry-back au titre de l'exercice 2009 versé en 2010.

Note d : Variations de périmètre

Il s'agit essentiellement de l'incidence de la cession des sociétés PRUGENT EBENISTERIE et MEDIASIXTE LANNEMEZZAN.

TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Résultats	Total Capitaux propres	Contribution Groupe	Intérêts hors Groupe
Au 30 septembre 2009	3 530 000	11 296	29 807	(3 024)	38 079	37 425	654
Dividendes distribués par la société Mère							
Dividendes distribués par les filiales			(2)		(2)		(2)
Affectation du Résultat de l'exercice précédent			(3 024)	3 024			
Résultat net de l'exercice 2010				(3 442)	(3 442)	(3 444)	2
Élimination des actions propres			(198)		(198)	(198)	
Écarts de conversion			(124)		(124)	(124)	
Autres variations			(17)		(17)	(4)	(13)
Au 30 septembre 2010	3 530 000	11 296	26 442	(3 442)	34 296	33 655	641
Dividendes distribués par la société Mère							
Dividendes distribués par les filiales			(1)		(1)		(1)
Affectation du Résultat de l'exercice précédent			(3 442)	3 442			
Résultat net de l'exercice 2011				626	626	624	2
Élimination des actions propres			(101)		(101)	(101)	
Écarts de conversion			(36)		(36)	(36)	
Variation de périmètre (*)			(528)		(528)	107	(635)
Perte de valeur sur immobilisations (**)			(54)		(54)	(54)	
Autres variations			(125)		(125)	(125)	
Au 30 septembre 2011	3 530 000	11 296	22 155	626	34 077	34 070	7

(*) Il s'agit de l'incidence de la prise de participation complémentaire dans MEDIA 6 PHARMACIE, retraitée selon la norme IFRS 3 révisée qui implique la diminution des réserves consolidées du fait de l'augmentation de la valeur de la filiale depuis l'acquisition originelle.

(**) Le Groupe a pris la décision de mettre en location l'immeuble de Francières à compter de décembre 2010. Ce bien a donc été amorti jusqu'à la date du changement d'utilisation conformément à la norme IAS 16. La différence entre la valeur comptable du bien et sa juste valeur à la date du changement d'utilisation a été imputée en diminution des capitaux propres.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

PARTIE 1 : RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes consolidés au 30 septembre 2011 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 étant précisé que les nouvelles normes et interprétations obligatoires à compter du 1^{er} octobre 2010 ont été appliquées par le Groupe :

- IFRIC 12 : accord de concessions de service (29/03/09)
- IFRIC 16 : couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger (01/07/09)
- IFRIC 18 : transferts d'actifs provenant de clients (31/10/09)
- IFRIC 17 : distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires (31/10/09)
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier (01/01/10)
- IFRS 3 révisée : regroupement d'entreprise - phase 2 (01/07/09)
- Amendement IAS 27 : états financiers consolidés et individuels (01/07/09)
- Amendement IAS 39 : instruments financiers : comptabilisation et évaluation (01/07/09)
- Amendement à IFRS 5 : annual improvements Mai 2008 (01/07/09)
- Amendement à IFRS 2, IFRS 5, IFRS 8, IAS 1, IAS 7, IAS 17, IAS 36 : annual improvements Avril 2009 (01/07/09)
- Amendements à IFRS 2 : transactions intra-groupe réglées en trésorerie (01/01/10)

L'ensemble de ces normes est sans incidence significative sur le Groupe.

Le Groupe MEDIA 6 n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union Européenne mais d'application non obligatoire à ce stade :

- Amendement à IAS 32 : classement des émissions de droits
- IAS 24 révisée : information relative aux parties liées
- Modification IFRIC 14 : paiements d'avance d'exigences de financement minimal
- IFRIC 19 : extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres
- Améliorations aux IFRS : Mai 2010

Le Groupe MEDIA 6 n'a pas appliqué de façon anticipée les dernières normes, amendements ou interprétations déjà publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne ou adoptés au niveau européen mais d'application non obligatoire à ce stade :

- IFRS 9 : instruments financiers – phase 1 : classement et évaluation
- Amendement à IFRS 7 : informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers
- Amendement à IAS 12 : impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents
- IFRS 10 : états financiers consolidés
- IFRS 11 : accords conjoints
- IFRS 12 : informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur
- IAS 27 révisée : états financiers individuels
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements à IAS 19 : avantages au personnel
- Amendements à IAS 1 : présentation des autres éléments du résultat global (OCI)

Le Groupe MEDIA 6 est en cours d'analyse de ces nouvelles normes. Il n'attend pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du fait de leur application.

Les premiers comptes publiés selon les normes IFRS ont concerné l'exercice clos au 30 septembre 2006. Le Groupe MEDIA 6 a retenu les méthodes et options suivantes :

■ immobilisations : conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 1, la direction du Groupe a choisi d'évaluer ses bâtiments d'exploitation (constructions et agencements) détenus par les entités françaises, en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises, à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004. A cet effet, chacun des sites concernés a fait l'objet d'une expertise spécifique conduite par un cabinet indépendant reconnu.

Les valeurs vénales ainsi établies constituent les nouvelles valeurs brutes au bilan d'ouverture IFRS et les futures bases d'amortissement. Sur la base d'une analyse technique des bâtiments réalisée par le même cabinet d'expertise, la nouvelle valeur brute de chacun des bâtiments a été ventilée en trois composants : gros œuvre, toiture et couverture, ouvrants et agencements.

La Direction estime que leur amortissement doit être pratiqué, à compter du 1^{er} octobre 2004, en tenant compte d'une valeur résiduelle nulle, selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité résiduelles par bâtiment et composant, établies par le cabinet d'expertise. Celles-ci sont comprises dans les intervalles indiqués ci-après :

- Gros œuvre de 15 à 60 ans
- Toiture et couverture de 5 à 40 ans
- Ouvrants et agencements de 2 à 10 ans

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées sur base de la valeur historique soit à la date de leur mise en service, soit à leur date d'entrée dans le Groupe.

Les amortissements ont été recalculés en tenant compte d'une durée d'utilité minimale pour les immobilisations les plus significatives, selon le mode linéaire (le mode dégressif demeurera uniquement en social), de façon rétrospective, et sans tenir compte de valeurs résiduelles.

■ stock-options : les plans d'options d'achat d'actions octroyés par le Groupe à certains de ses salariés et dirigeants ont été retraités conformément à IFRS 2 de manière totalement rétrospective (modèle de valorisation Black & Scholes). La norme requiert la constatation en résultat par contrepartie des réserves d'une charge équivalente au montant des services rendus par les bénéficiaires de stocks options.

■ avantages au personnel : au regard de la norme IAS 19, les indemnités de départ en retraite dues par le Groupe en application des dispositions légales ont été recalculées en prenant en compte les hypothèses actuarielles requises : revalorisation salariale, incidence des charges sociales, taux d'actualisation fondé sur les obligations de 1^{ère} catégorie.

■ impôts différés : les impôts différés constatés correspondent aux effets des ajustements IFRS comptabilisés.

L'établissement des états financiers conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables.

Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou à la suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement de la situation consolidée portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite (note 2.11) et la valorisation des écarts d'acquisition (notes 2.1 et 2.3.1) et l'évaluation des ensembles immobiliers (note 2.3)

Le contexte actuel de la crise économique rend plus complexe l'élaboration de perspectives en termes d'activité, de financement ainsi que la préparation des comptes, notamment en matière d'estimations comptables.

Dans chacune des rubriques concernées de l'annexe sont mentionnées les règles spécifiques afférentes.

Les comptes annuels consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 6 janvier 2012.

Note 1.0 : Faits marquants de l'exercice

■ L'exercice écoulé aura été marqué par un très fort développement de l'activité en Chine (12,1 M€ à comparer à 4,6 M€ de 2010) grâce à deux contrats importants représentant environ 6,8 M€. L'accès au standard de qualité Groupe a en revanche généré des coûts de production bien supérieurs à ceux initialement escomptés, pénalisant fortement le résultat de la filiale.

■ La filiale DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd (statut de VFOE : Wholly Foreign Owned Enterprise) est désormais pleinement opérationnelle.

■ En septembre 2011, MEDIA 6 SA a racheté 33,4% des parts de sa filiale MEDIA 6 PHARMACIE, ce qui lui permet de détenir désormais 100% des titres.

■ A la suite du rachat des parts de MEDIA 6 PHARMACIE par MEDIA 6 SA, cette dernière détient désormais indirectement 100% des titres de MEDIA 6 INSTALLATION, filiale qui pilote l'ensemble des activités installation du Groupe.

■ Afin d'adapter ses moyens à la nouvelle configuration du marché, le Groupe a élaboré et proposé en 2010 un projet de réorganisation de ses activités carton et plastique qui prévoyait :

Le regroupement des activités industrielles carton et plastique sur un site industriel unique, en l'occurrence celui de La Ferté Milon (site de MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE) ;

La fusion des sociétés MEDIA 6 PRODUCTION CARTON (absorbée) et MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE (absorbante) avec un changement de dénomination sociale en MEDIA 6 PRODUCTION PLV ;

Des plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) associés à la suppression de 63 postes de travail pour l'ensemble des activités concernées.

Les Assemblées Générales du 7 février 2011 tenues dans les sociétés concernées ont avalisé la fusion à effet rétroactif au 1^{er} octobre 2010 ainsi que le changement de dénomination sociale.

Sur le plan opérationnel, le fonctionnement de la nouvelle entité a été perturbé sur le 1^{er} semestre à cause du faible nombre de salariés de l'activité carton acceptant le transfert sur le site commun de La Ferté Milon. Il a fallu ainsi combler pendant cette période un déficit d'expérience acquise. Le résultat de la filiale demeure ainsi déficitaire pour l'exercice en cours, mais à un niveau considérablement réduit par rapport à l'exercice précédent pour les deux filiales concernées.

Note 1.1 : Périmètre et méthode de consolidation

Tous les états financiers des sociétés du Groupe qui figurent dans le périmètre sont intégrés globalement, le Groupe y exerçant un contrôle exclusif.

Le périmètre d'intégration a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice 2010/2011 :

■ cession des sociétés PRUGENT EBENISTERIE et MEDIASIXTE LANNEMEZAN à compter au 1^{er} août 2011. Ces sociétés, acquises en 2006, ont été rachetées par leur Président historique, Christian PRUGENT.

■ Déconsolidation de la société COLORMEDIA qui a été liquidée fin décembre 2011.

Périmètre d'intégration du groupe MEDIA 6 - (1/2)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
MEDIA 6 SA	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	311 833 693	Mère
Sociétés de services			
MEDIA 6 DESIGN	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	712 015 650	99,82%
MEDIA 6 PHARMACIE	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	303 525 877	100,00%
MEDIA 6 AGENCEMENT	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	311 508 543	100,00%
MEDIA 6 INSTALLATION	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	394 882 161	100,00%
Sociétés de production et de commercialisation			
MEDIA 6 PRODUCTION PLV (ex-MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	413 902 214	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	484 325 618	100,00%
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	484 253 695	100,00%
ALDIGE	ZI de la Seiglerie 44270 - Machecoul	484 245 295	100,00%
MEDIACOLOR SPAIN	7 Carrasco I Formiguera 08302 - Mataro (Espagne)		99,92%
MEDIA 6 ASIA	8/F., Tower 1, Tern Centre 237, Queen's Road Central (Hong-Kong)		100,00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	Unit 01, 21/F., Tower One, Lippo Centre 89, Queensway (Hong Kong)		100,00%
ARTIUM PRODUCTION Ltd	Unit 01, 21/F., Tower One, Lippo Centre 89, Queensway (Hong Kong)		100,00%
DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Ltd	Dongguan City, Liaobu Town, Xin Jiu Wei Liang Ping Avenue, Lane 3, Number 86		100,00%
MEDIA 6 ROMANIA	Str. Pompelor Nr. 3 100411 - Ploiesti (Roumanie)		100,00%

Périmètre d'intégration du groupe MEDIA 6 - (2/2)

Sociétés	Adresse	RCS	% d'intérêts
Sociétés à vocation immobilière			
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	ZI de l'écorcherie 02460 - La Ferté Milon	775 546 351	100,00%
MEDIASIXTE (SCI)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	342 002 276	100,00%
MEDIASIXTE ALDIGE	ZI de la Seiglerie 44270 - Machecoul	412 229 957	100,00%
MEDIASIXTE BOIS	5, avenue des Bertaudières 44680 - Sainte Pazanne	378 519 433	100,00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	501 591 721	100,00%
MEDIASIXTE METAL	15, rue Auguste Villy 69550 - Amplepuis	727 380 230	100,00%
MEDIASIXTE CZ (en cours de fermeture)	Cerpadlova 4 190 00 Praha 9 (République Tchèque)		100,00%
QUAI DE SEINE (SCI)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	393 847 140	100,00%
Sociétés sans activité ou en sommeil			
MEDIA 6 PLV (sans activité)	33, avenue du bois de la pie 93290 - Tremblay-en-France	347 574 493	100,00%
COULEUR 6 INC (en sommeil)	1155, boulevard René Levesque Ouest Bureau 2810, Montréal, Québec H3B2L2 Canada		100,00%

PARTIE 2 : NOTES ANNEXES AU BILAN

Note 2.0 : Conversion des états financiers et des opérations en devises

Les comptes des sociétés étrangères (bilan et compte de résultat) ont été convertis au cours de change historique pour les capitaux propres, au cours de clôture en vigueur au 30 septembre 2011 pour les autres postes du bilan et au cours moyen annuel pour le compte de résultat. Cette évaluation des comptes financiers s'est traduite par la comptabilisation d'un écart de conversion en diminution des capitaux propres part du Groupe de 260 K€.

Pour les sociétés françaises, il n'existe pas de risque de change dans la mesure où la totalité des achats et des ventes sont effectués en euros, le chiffre d'affaires à l'export étant lui-même réalisé en euros.

Note 2.1 : Goodwill

Le goodwill représente la différence entre le prix d'acquisition de titres de sociétés consolidées, et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à cette date.

(en milliers d'euros) Sociétés	Montant net au 30/09/2010	Montant net au 30/09/2011
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	1 171	1 171
MEDIA 6 DESIGN	1 530	1 530
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS (ex-MEDIA 6 PRODUCTION BOIS)	1 952	1 952
MEDIA 6 PHARMACIE (ex-MEDIA 6 INSTALLATION MEDIAPHARM)	302	302
MEDIACOLOR SPAIN	432	432
MEDIA 6 INSTALLATION (ex-CHRIS CRAFT)	321	321
PRUGENT EBENISTERIE (sortie du périmètre de consolidation au 01/08/11)	1 841	
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	1 054	1 054
ARTIUM PRODUCTION Ltd	1 053	1 053
TOTAL	9 656	7 815

Lors du réexamen annuel de l'ensemble des goodwills, il n'a été apporté aucun correctif à la valorisation des goodwills résiduels tels que calculés au 30 septembre 2011 (voir note 2.4).

Note 2.2 : Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	30/09/2010	+	-	30/09/2011
Valeur brute	1 625	81	(87)	1 619
Amortissements et dépréciations	(1 522)	(81)	84	(1 519)
TOTAL	103		(3)	100

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de logiciels, amortis linéairement sur 36 mois.

Note 2.3 : Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Méthode

En dehors des constructions et agencements des bâtiments d'exploitation en pleine propriété ou en crédit-bail des entités françaises qui ont été évalués à la juste valeur au 1^{er} octobre 2004 sur la base d'une expertise conduite par un cabinet indépendant reconnu, les immobilisations sont évaluées initialement à leur coût, diminué ensuite du cumul des amortissements et des dépréciations.

Les amortissements retenus sont linéaires pour l'ensemble des actifs.

Les principales durées d'utilisation sont rappelées ci-après :

Postes de l'actif	Durée
Constructions	
• Gros œuvre, structure	de 15 à 60 ans
• Toiture et couverture	de 5 à 40 ans
• Agencements	de 2 à 10 ans
Machines	de 5 à 10 ans
Autres	de 3 à 5 ans

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2009-2010

(en milliers d'euros)	30/09/2010	Acquisitions	Cessions	Autres	30/09/2011
Valeurs brutes					
Terrains	1 577				1 577
Constructions	22 566	39	(46)		22 559
Immeubles de placement	3 200				3 200
Matériel et outillage	19 835	511	(709)		19 637
Autres immobilisations corporelles	6 463	167	(1 268)		5 362
Immobilisations corporelles en cours	116	363	(79)		400
Avances et acomptes		6			6
Total valeurs brutes	53 757	1 086	(2 102)		52 741
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(64)	(4)			(68)
Constructions	(3 973)	(1 160)	8		(5 125)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(14 408)	(1 476)	550		(15 334)
Autres immobilisations corporelles	(4 919)	(803)	1 246		(4 476)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total amortissements et dépréciations	(23 364)	(3 443)	1 804		(25 003)
Valeurs nettes					
Terrains	1 513	(4)			1 509
Constructions	18 593	(1 121)	(38)		17 434
Immeuble de placement	3 200				3 200
Matériel et outillage	5 427	(965)	(159)		4 303
Autres immobilisations corporelles	1 544	(636)	(22)		886
Immobilisations corporelles en cours	116	363	(79)		400
Avances et acomptes		6			6
Total valeurs nettes	30 393	(2 357)	(298)		27 738

Variation des immobilisations corporelles pour l'exercice 2010-2011

(en milliers d'euros)	30/09/2010	Acquisitions	Cessions	Autres	30/09/2011
Valeurs brutes					
Terrains	1 577		(37)	(192)	1 348
Constructions	22 559	636	(2 336)	(2 681)	18 178
Immeubles de placement	3 200			1 950	5 150
Matériel et outillage	19 637	398	(1 131)	69	18 973
Autres immobilisations corporelles	5 362	433	(718)	26	5 103
Immobilisations corporelles en cours	400	34		(311)	123
Avances et acomptes	6			(6)	
Total valeurs brutes	52 741	1 501	(4 222)	(1 145)	48 875
Amortissements et Dépréciations					
Terrains	(68)	(3)			(71)
Constructions	(5 125)	(1 617)	697	1 146	(4 899)
Immeuble de placement					
Matériel et outillage	(15 334)	(1 167)	1 067	(1)	(15 435)
Autres immobilisations corporelles	(4 476)	(327)	684		(4 119)
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Total amortissements et dépréciations	(25 003)	(3 114)	2 448	1 145	(24 524)
Valeurs nettes					
Terrains	1 509	(3)	(37)	(192)	1 277
Constructions	17 434	(981)	(1 639)	(1 535)	13 279
Immeuble de placement	3 200			1 950	5 150
Matériel et outillage	4 303	(769)	(64)	68	3 538
Autres immobilisations corporelles	886	106	(34)	26	984
Immobilisations corporelles en cours	400	34		(311)	123
Avances et acomptes	6			(6)	
Total valeurs nettes	27 738	(1 613)	(1 774)		24 351

L'immeuble de Saint-Denis (ancien siège social du Groupe appartenant à la société QUAI DE SEINE) a été considéré comme immeuble de placement à la clôture au 30 septembre 2009.

A la suite du regroupement des activités carton et plastique sur le site de La Ferté Milon courant novembre 2010, l'immeuble de Francières (appartenant à la société MEDIASIXTE et utilisé par l'ancienne société MEDIA 6 PRODUCTION CARTON) a également été considéré comme immeuble de placement.

Lors de l'arrêté des comptes, une analyse de la juste valeur de chacun de ces immeubles a été effectuée :

■ Pour l'immeuble de Saint-Denis, l'évaluation a été faite à partir du bail commercial signé en octobre 2011 et des conditions particulières associées (option d'achat pendant les 3 premières années du bail). Il en est résulté une dépréciation d'un montant de -525 K€ présentée au compte de résultat sous la rubrique « Variations de juste valeur ».

■ Pour l'immeuble de Francières, une expertise de la valeur vénale du patrimoine immobilier a été réalisée qui a conduit à réajuster la valeur prise en compte au moment de la première comptabilisation comme immeuble de placement, soit un impact de +377 K€ imputé également sous la rubrique « Variations de juste valeur ».

Au total, les variations de juste valeur des immeubles de placement sur l'exercice ont représenté -148 K€ (voir note 3.6).

Crédit bail

Les biens en crédit bail font l'objet d'un retraitement et ont été portés dans les comptes d'actifs correspondants comme s'ils avaient été acquis en pleine propriété, le solde restant dû ayant été porté au passif. Les loyers ont été ventilés entre les postes de dotations aux amortissements et de frais financiers. Les principaux contrats en cours concernent les locaux et des matériels industriels des sociétés MEDIASIXTE ALDIGE, MEDIASIXTE BOIS, MEDIASIXTE METAL.

Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes au 30/09/2011
		Exercice	Cumul	
Terrains	51			51
Constructions	3 443	(252)	(2 564)	879
Autres immobilisations corporelles	154		(154)	
TOTAUX	3 648	(252)	(2 718)	930

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances à payer Total	Prix d'achat résiduel
	Exercice	Cumul		
Terrains et constructions	332	3 102	717	
Installations techniques - matériels				
TOTAUX	332	3 102	717	

Engagements de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances à payer			
	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans	Total
Terrains et constructions	185	532		717
Installations techniques - matériels				
TOTAUX	185	532		717

Note 2.3.1 : Tests de valorisation des actifs immobilisés

Des tests de valorisation sont pratiqués par Unités Génératrices de Trésorerie (entités juridiques en France et à l'étranger) pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte potentielle de valeur existe, et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, principalement les goodwill. Lorsque la valeur nette comptable de ces actifs devient supérieure au montant le plus élevé de leur valeur d'utilité ou de cession, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs (valeur des free cash flows actualisés sur 5 ans au taux de 10% (taux sans risque + (prime de marché x coefficient)), valeur finale égale à la rente du dernier free cash flow actualisé à l'infini avec ou sans croissance). La variation de +/- 1 point du taux d'actualisation et du taux de croissance ne remet pas en cause ces valeurs.

Les données utilisées dans le cadre de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés proviennent des budgets annuels et plans pluriannuels établis par la Direction du Groupe

Aucune dépréciation n'a été constatée au 30 septembre 2011.

Note 2.4 : Autres actifs financiers

La diminution de ce poste par rapport à l'exercice précédent provient essentiellement de la dépréciation durable des titres QUIVIDI pour -200 K€.

Note 2.5 : Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les critères retenus pour déprécier les stocks sont ceux couramment admis et une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation devient inférieure au coût de revient enregistré.

Les en-cours sont valorisés en fonction de l'avancement de chacune des affaires. La valorisation est établie sur la base des coûts de production.

La société conçoit et fabrique des produits spécifiques pour chacun de ses clients. Il n'existe donc pas de « catalogue produits » ni de « tarif produits » remis aux clients. Chaque marché est négocié sous forme d'appel d'offres en tenant compte du prix des matières premières au moment de la négociation avec le client. Le prix remis au client est garanti pour une période équivalente à la garantie de prix fournie par les fournisseurs. Il n'existe donc pas de risque prix matière.

Stocks et en-cours de production

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Matières premières	3 510	2 908
En-cours de production	1 529	1 225
Produits finis	2 651	2 279
Marchandises	8	570
Total stocks bruts	7 698	6 982
Matières premières	(199)	(228)
En-cours de production	(9)	(11)
Produits finis	(64)	(105)
Marchandises		
Total dépréciations	(272)	(344)
Total stocks nets	7 426	6 638

Note 2.6 : Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et sont à moins d'un an. Une dépréciation ou perte de valeur est constatée dans le cas où un litige est identifié ou lorsqu'il existe un risque de survenance d'impayé.

Créances clients et autres créances

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Créances clients (brutes)	17 243	14 308
Dépréciations	(1 158)	(1 032)
Créances clients (nettes)	16 085	13 276
Créances sur personnel et organismes sociaux	64	64
Créances fiscales	1 428	1 616
Autres créances (brutes)	1 917	1 684
Dépréciations		
Autres créances (nettes)	1 917	1 684
Total créances clients et autres débiteurs (nettes)	19 494	16 640

Les échéances des créances clients au 30 septembre 2011 s'analysent comme suit, étant précisé que l'échu à plus de 360 jours est majoritairement constitué de créances douteuses provisionnées à 100% (base HT) :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Non échu	13 440	10 154
Echu de 1 à 90 jours	1 574	2 197
Echu de 91 à 180 jours	316	261
Echu de 180 à 360 jours	282	99
Echu > 360 jours	1 631	1 597
Total créances clients (brutes)	17 243	14 308

Note 2.7 : Créances d'impôt et autres actifs courants

Créances d'impôts et autres actifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Créance d'impôt	329	439
Prêts et cautionnement à moins d'un an	16	2
Charges constatées d'avance	698	365
Total autres actifs courants	1 043	806

Le montant de la créance d'impôt intègre 372 K€ au titre de crédits d'impôt obtenus et remboursés post-clôture.

Note 2.8 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Équivalents de trésorerie (Sicav et FCP monétaires)	3 970	4 788
Trésorerie	5 060	2 191
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 030	6 979

Note 2.9 : Capitaux propres

Au 30 septembre 2011, le capital social de 11 296 K€ est composé de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €, de même catégorie et entièrement libérées.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 mars 2011, la société MEDIA 6 détenait 222 026 actions en propre au 30 septembre 2011 comptabilisées en déduction des capitaux propres consolidés pour un montant de 1 510 K€.

Note 2.10 : Passifs financiers

L'endettement financier global (courant et non courant) a diminué depuis le 30 septembre 2010, passant de 7 931 K€ à 4 832 K€.

Variation des emprunts et dettes financières

Passifs non courants

(en milliers d'euros)	30/09/2010	+	-	Reclass.	30/09/2011
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 791		(686)	(1 335)	2 770
Emprunts (crédit-bail)	1 077		(421)	(159)	497
Autres emprunts et dettes assimilées	42		(1)		41
Total Passifs non courants	5 910		(1 108)	(1 494)	3 308

Passif courants

(en milliers d'euros)	30/09/2010	+	-	Reclass.	30/09/2011
Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 689		(1 689)	1 335	1 335
Emprunts (crédit-bail)	297		(297)	159	159
Concours bancaires	1		(1)		
Autres emprunts et dettes assimilées	4		(4)		
Intérêts courus sur emprunts	30	4	(4)		30
Total Passifs courants	2 021	4	(1 995)	1 494	1 524

Échéancier des emprunts et dettes financières

Nature des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	30/09/2011	Échéance		
		- 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires à taux variables	1 222	398	824	
Emprunts bancaires à taux fixes	2 883	937	1 946	
Crédit-bail immobilier	656	159	497	
Autres emprunts et dettes assimilées	41		41	
Banques créditrices		1		
Intérêts sur emprunts	30	30		
TOTAL	4 832	1 525	3 308	0

La quasi-totalité des passifs financiers est concentrée sur l'activité Services du Groupe (MEDIA 6 SA et sociétés immobilières).

Les passifs financiers par année se décomposent comme suit :

	Du 01/10/11 au 30/09/12	Du 01/10/12 au 30/09/13	Du 01/10/13 au 30/09/14	Du 01/10/14 au 30/09/15	Du 01/10/15 au 30/09/16	Total
Emprunts banc. à taux variable - nominal	398	407	417			1 222
Emprunts banc. à taux variable - intérêts	26	16	6			48
Emprunts banc. à taux fixe - nominal	937	856	635	455		2 883
Emprunts banc. à taux fixe - intérêts	111	73	39	10		233
Crédit-bail immobilier - nominal	159	165	131	122	79	656
Crédit-bail immobilier - intérêts	25	18	11	6	1	61
Autres emprunts et dettes assimilés		41				41
Banques créditrices						0
TOTAL	1 656	1 576	1 239	593	80	5 144

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts du Groupe essentiellement contractés et enregistrés dans les comptes de MEDIA 6 SA sont soit à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois, soit à taux fixe.

L'emprunt de 1 420 K€ de 2009 à taux variable est couvert par un SWAP de taux (taux fixe de 2,72% spread compris).

Risque de change

Le Groupe MEDIA 6 est peu exposé aux risques de change compte tenu de la prépondérance de l'euro dans les volumes d'achats et de ventes.

Les filiales qui sont localisées en dehors de la zone euro - MEDIA 6 ROMANIA, MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd, ARTIUM PRODUCTION Ltd, DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Co Ltd - et qui peuvent être amenées à enregistrer à l'échelle locale des écarts de change non négligeables demeurent toutefois non significatives de ce point de vue à l'échelle du Groupe.

En tout état de cause, si les circonstances l'exigent, des couvertures spécifiques sont constituées sur la base des parités contractuelles tant à l'achat (fournisseurs) qu'à la vente (clients) dès lors qu'un risque potentiel est identifié.

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de sa clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 2.11 : Engagements envers le personnel et autres provisions

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans : d'âge de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge : de 18% à 45% de risque de 51 ans à 67 ans d'âge : de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	45%
Actualisation	3,10 % au 30/09/10 et 4,61 % au 30/09/11 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie (table de mortalité 2009) et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation. Ce calcul tient compte de la nouvelle loi sur les départs à la retraite.

A partir de ces hypothèses, l'impact annuel enregistré en résultat courant se décompose comme suit :

- Coût des services rendus : -95 K€
- Coût financier : -31 K€
- Impact des variations actuarielles : +186 K€
- Impact des entrées/sorties de l'exercice : +181 K€

Soit au total, un produit de 241 K€.

Aucune provision n'a été constituée pour les filiales espagnole, roumaine, hongkongaises et chinoise, ces dernières n'ayant aucune obligation légale en la matière.

Variation des engagements envers le personnel et autres provisions

Engagements envers le personnel

(en milliers d'euros)	30/09/2010	+	-	30/09/2011
Provisions indemnités de départ à la retraite	1 056	3	(244)	815
Total engagements envers le personnel	1 056	3	(244)	815

Autres provisions

(en milliers d'euros)	30/09/2010	Augmentation dotation	Diminution Utilisation	Reprise	30/09/2011
Provisions pour litiges	184	5		(48)	141
Provisions pour charges					
Provisions pour risques sociaux	307	266	(55)	(10)	508
Sous-total Non courant	491	271	(55)	(58)	649
Provisions pour charges(<1an)	5		(5)		
Provisions pour litiges (< 1 an)					
Provisions pour risques sociaux (< 1 an)					
Provisions pour restructuration (< 1 an)	913		(802)		111
Sous-total Courant	918		(807)		111
Total autres provisions	1 409	271	(862)	(58)	760

La provision pour restructuration de 111 K€ correspond aux résiduels des Plans de Sauvegarde de l'Emploi engagés dans les filiales MEDIA 6 PRODUCTION PLASTIQUE devenue depuis MEDIA 6 PRODUCTION PLV et ex-MEDIA 6 PRODUCTION CARTON.

Note 2.12 : Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et des autres créditeurs sont à moins d'un an.

Dettes fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Fournisseurs	12 481	11 261
Dettes sur acquisitions d'actifs	54	134
Dettes sociales	3 895	3 523
Dettes fiscales	2 639	1 831
Dividendes à payer	5	5
Autres dettes	4 792	4 363
Total dettes fournisseurs et autres créditeurs	23 866	21 117

Note 2.13 : Autres passifs courants

Autres passifs courants

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Produits constatés d'avance	3 404	864
Total autres passifs courants	3 404	864

Note 2.14 : Informations sectorielles

Éléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2010

Éléments d'actif

(en milliers d'euros)	Production	Services		Total au 30/09/10
		Non Immobilier	Immobilier	
Actifs non courants				
Goodwill	7 503	2 153		9 656
Immobilisations incorporelles	65	38		103
Immobilisations corporelles	5 099	299	19 140	24 538
Immeuble de placement	0		3 200	3 200
Impôts différés	67	191		258
Autres actifs non courants	0	1 216		1 216
Actifs courants				
Stocks et en-cours	6 793	633		7 426
Clients et autres débiteurs	14 206	5 168	120	19 494
Créances d'impôt et autres actifs courants	544	382	117	1 043

Éléments de passif

(en milliers d'euros)	Production	Services		Total au 30/09/10
		Non Immobilier	Immobilier	
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	42	2 517	3 351	5 910
Engagements envers le personnel	588	468		1 056
Autres provisions	338	153		491
Impôts différés	532	60	3 678	4 270
Autres passifs non courants	0	69	21	90
Passifs courants				
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)	25	1 136	860	2 021
Provisions (part à moins d'un an)	918			918
Fournisseurs et autres créditeurs	16 524	6 804	538	23 866
Dettes d'impôt		17		17
Autres passifs courants	2 349	683	372	3 404

Éléments d'Actif et de Passif par secteurs d'activité au 30/09/2011

Éléments d'actif

(en milliers d'euros)	Production	Services		Total au 30/09/11
		Non Immobilier	Immobilier	
Actifs non courants				
Goodwill	5 662	2 153		7 815
Immobilisations incorporelles	46	54		100
Immobilisations corporelles	4 282	305	14 614	19 201
Immeuble de placement			5 150	5 150
Impôts différés	29	1 480		1 509
Autres actifs non courants		1 212		1 212
Actifs courants				
Stocks et en-cours	6 102	536		6 638
Clients et autres débiteurs	11 332	5 201	107	16 640
Créances d'impôt et autres actifs courants	611	129	66	806

Éléments de passif

(en milliers d'euros)	Production	Services		Total au 30/09/11
		Non Immobilier	Immobilier	
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	41	1 074	2 193	3 308
Engagements envers le personnel	400	415		815
Autres provisions	323	326		649
Impôts différés	358		3 272	3 630
Autres passifs non courants	0	69	8	77
Passifs courants				
Emprunts et concours bancaires (< 1 an)		765	759	1 524
Provisions (part à moins d'un an)	111			111
Fournisseurs et autres créditeurs	13 370	7 382	365	21 117
Dettes d'impôt	49	33		82
Autres passifs courants	237	269	358	864

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2010

Nature d'investissements

Nature	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets	3	20	23
Autres immobilisations incorporelles	15		15
Sous-Total immobilisations incorporelles	18	20	38
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	24	15	39
Matériel et outillage	501	10	511
Autres immobilisations corporelles	144	23	167
Immobilisations corporelles en cours	51	312	363
Avances et acomptes	6	0	6
Sous-Total immobilisations corporelles	726	360	1 086
Total Investissements	744	380	1 124

Investissements par secteurs d'activité au 30/09/2011

Nature d'investissements

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets	13	9	22
Autres immobilisations incorporelles	15	10	25
Immobilisations incorporelles en cours		34	34
Sous-Total immobilisations incorporelles	28	53	81
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions	4	632	636
Matériel et outillage	398		398
Autres immobilisations corporelles	209	224	433
Immobilisations corporelles en cours	34		34
Avances et acomptes			0
Sous-Total immobilisations corporelles	645	856	1 501
Total Investissements	673	909	1 582

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2010

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(55)	(61)	(116)
Immobilisations corporelles	(1 841)	(1 254)	(3 095)
Total Dotations nettes aux amortissements	(1 896)	(1 315)	(3 211)

Dotations nettes aux amortissements par secteurs d'activité au 30/09/2011

	Production	Services	Total
Immobilisations incorporelles	(44)	(37)	(81)
Immobilisations corporelles	(1 360)	(1 128)	(2 488)
Total Dotations nettes aux amortissements	(1 404)	(1 165)	(2 569)

PARTIE 3 : NOTES ANNEXES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 3.0 : Chiffre d'affaires

Méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaires

La reconnaissance du chiffre d'affaires est effectuée :

- soit à la livraison des produits (base Ex Work - départ usine ou entrepôt)
- soit à l'avancement pour les prestations de services (installation, agencement...)

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs d'activités

Les principes de classement des différentes activités du Groupe par secteurs sont les suivants :

Le secteur Production qui regroupe les activités :

- Carton,
- Plastique,
- Métal,
- Bois et agencement de mobilier commercial multi matériaux
- Mèches et mèches.

Le secteur Services qui regroupe les activités :

- Création,
- Installation,
- Activités immobilières,
- Divers (s'il y a lieu).

Chiffre d'affaires par secteurs d'activité

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Secteur Production	51 027	62 815
Secteur Services	15 992	15 759
TOTAL	67 019	78 574

Répartition du Chiffre d'affaires par secteurs géographiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
France	57 253	61 415
Europe (hors France)	5 064	4 893
Reste du monde	4 702	12 266
TOTAL	67 019	78 574

Le chiffre d'affaires « Reste du monde » correspond à l'activité des filiales en Chine.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Note 3.1 : Résultats par secteurs d'activité

Résultat Opérationnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Secteur Production	(7 303)	(2 335)
Secteur Services	2 595	2 530
TOTAL	(4 708)	195

Résultat Nets

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Secteur Production	(6 522)	(1 783)
Secteur Services	3 080	2 409
TOTAL	(3 442)	626

Note 3.2 : Charges de personnel

Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Salaires	(17 480)	(16 342)
Charges sociales	(6 555)	(6 084)
Frais d'intérim	(1 405)	(2 349)
Participation		
Dotations nettes engagements de retraite	(194)	181
TOTAL	(25 634)	(24 594)

Note 3.3 : Dotations aux amortissements et provisions

Dotations aux amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	(116)	(81)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(3 095)	(2 488)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(3 211)	(2 569)

Dotations nettes aux provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Dotations aux provisions pour litiges salariaux	(125)	(266)
Dotations aux provisions pour autres litiges	(120)	(5)
Dotations pour dépréciations des actifs circulants	(444)	(131)
Dotations aux provisions	(689)	(402)
Reprises / utilisations sur provisions pour litiges salariaux	191	65
Reprises / utilisations sur provisions pour autres litiges	569	28
Reprises / utilisations sur dépréciations des actifs circulants	248	178
Reprises / utilisations sur provisions	1 008	271
Dotations nettes aux provisions	319	(131)

Note 3.4 : Autres produits et charges d'exploitation

Autres produits et charges d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Autres charges d'exploitation	(1 497)	(696)
Autres produits d'exploitation	28	18
Total autres produits et charges d'exploitation	(1 469)	(678)

En 2010 les autres charges d'exploitation concernaient des charges d'exploitation de filiales étrangères reclassées en 2011 en charges externes.

Note 3.5 : Résultat sur cession de participations consolidées

Ce poste concerne essentiellement l'impact de la cession des sociétés PRUGENT EBENISTERIE et MEDIASIXTE LANNEMEZZAN (+58 K€).

Note 3.6 : Variations de juste valeur et Autres produits et charges opérationnels

Variations de juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Variation de juste valeur Immeuble St Denis (93)		(525)
Variation de juste valeur Immeuble Francières - Estrées St Denis (60)		377
Total Variations de juste valeur		(148)

Autres produits et charges opérationnels

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Cession d'immobilisations corporelles	(93)	
Autres produits	53	
Dotations nettes aux provisions pour charges non-récurrentes	(1 260)	802
Charges et produits non récurrents	131	(708)
Crédits d'impôt sur exercices antérieurs		1 067
Autres produits et charges opérationnels	(1 169)	1 161

La reprise de provisions pour charges non récurrentes comprend la charge prévisionnelle relative aux PSE liés au regroupement des activités carton et plastique sur un seul site.

Le Groupe a par ailleurs bénéficié de crédits d'impôt (CIMA) sur les exercices 2007 à 2010 (bases exercices 2006 à 2009) pour plusieurs filiales. Le montant comptabilisé correspond au montant du crédit d'impôt obtenu diminué des frais et honoraires engagés pour son obtention.

Note 3.7 : Coût de l'endettement financier net/Autres produits et charges financiers

La gestion de trésorerie est centralisée par la holding MEDIA 6 SA. Chaque filiale dispose d'un compte courant rémunéré en fonction du taux du marché sur lequel MEDIA 6 SA place ses excédents et approvisionne ses insuffisances (sauf pour les emprunts antérieurement conclus par les entreprises nouvellement rachetées). Seul l'excédent global de trésorerie (ou l'insuffisance globale) est placé ou emprunté par la holding sur le marché.

Les autres charges financières intègrent la dépréciation des titres détenus dans la société QUIVIDI pour -200 K€.

Note 3.8 : Impôt sur les bénéfices

Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Impôt sur les résultats	1 036	721
Charges / Produits intégration fiscale		(1 238)
Impôts différés	260	1 686
Total impôt sur les bénéfices	1 296	1 169

L'impôt sur les résultats des sociétés françaises a été comptabilisé au 30/09/2011 au taux de 33,33% majoré de la contribution sociale de 3,3% sur une partie de l'impôt société, soit un taux effectif global de 34,43%.

L'impôt sur les résultats des sociétés étrangères a été comptabilisé au 30/09/2011 au taux en vigueur dans chacun des pays concernés.

Les impôts différés en consolidation résultent des retraitements et éliminations pratiqués, et des différences temporelles apparaissant entre les bases comptables et les bases fiscales. Ils sont évalués en utilisant les règles fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la clôture. Les impôts différés actifs s'élèvent à 1 509 K€ et les impôts différés passifs à 3 630 K€. La variation de l'impôt différé comptabilisée au compte de résultat annuel se traduit par un produit de 1 686 K€. L'activation des impôts différés actifs a été effectuée en tenant compte des perspectives de résultats des deux prochains exercices. Il est par ailleurs précisé que les déficits ne sont pas activés sur les filiales étrangères.

Impôts différés actifs

(en milliers d'euros)	30/09/2010	Variations		30/09/2011
		par réserves	par résultat	
Différences temporelles (social vs fiscal)	167	80	65	312
Marge sur stocks				
Amortissements dérogatoires	(26)	(92)	31	(87)
Activation de reports déficitaires	36		1 280	1 316
Fonds de commerce	69	(27)		42
Dépréciation des actions propres		(112)	23	(89)
Autres	12	2	1	15
Total impôts différés actifs	258	(149)	1 400	1 509

Impôts différés passifs

(en milliers d'euros)	30/09/2010	Variations		30/09/2011
		par réserves	par résultat	
Différences temporelles (social vs fiscal)	(326)	100	21	(205)
Marge sur stocks	(8)		8	
Amortissements dérogatoires	787	(91)	(151)	545
Rééval. constructions (immob. corporelles)	2 676	(443)	(134)	2 099
Rééval. constructions (immeubles placement)	889	372	(41)	1 220
Crédit bail	142	(177)	7	(28)
Activation des reports déficitaires				
Dépréciation des actions propres	112	(112)		
Autres	(2)	(3)	4	(1)
Total impôts différés passifs	4 270	(354)	(286)	3 630

Analyse et variation du taux de l'impôt sur les sociétés

Taux de l'impôt sur les sociétés

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Résultat net consolidé	(3 442)	626
Impôt sur les bénéfices	1 296	1 169
Résultat net consolidé imposable	(4 738)	(543)
Impôts sur les sociétés théorique (produit)	1 631	187
Taux d'imposition de droit commun	34,43%	34,43%
Différences permanentes	(189)	1 101
Déficits reportables non activés	(240)	(170)
Ecarts de taux d'imposition	94	51
Impôt sur les sociétés comptabilisé (produit)	1 296	1 169
Taux effectif d'imposition	27,35%	n.a.

Note 3.9 : Résultat par action

Le résultat par action est calculé par rapport au résultat part du Groupe.

Résultat par action

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Résultat net consolidé (part du Groupe, en K€)	(3 444)	626
Nombre moyen d'actions	3 530 000	3 530 000
Résultat net par action de base	(0,98)	0,18
Equivalents actions sur options de souscription		
Nombre moyen d'actions après effet des conversions potentielles	3 530 000	3 530 000
Résultat net par action dilué	(0,98)	0,18

Note 3.10 : Effectifs

Au 30/09/2011, le Groupe MEDIA 6 emploie 659 personnes dont :

- cadres / maîtrise 28%
- ouvriers / employés 72%

Les principes de classement des différentes activités du Groupe sont décrits en note 3.0.

Secteurs d'activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/09/2010	30/09/2011
Secteur Production	767	581
Secteur Services	88	78
Total Effectifs	855	659

Il est rappelé que la répartition des effectifs par secteurs d'activités présentée ci-dessus, traduit une situation ponctuelle arrêtée au 30 septembre 2011. La variation d'activité au cours de l'exercice a corrélativement entraîné, spécialement en ce qui concerne le secteur production, un ajustement des effectifs. Le nombre de salariés n'a donc pas nécessairement été toujours le même au cours de la période écoulée. Ci-après sont indiqués les effectifs moyens annuels mesurés en équivalent temps plein (ETP).

Effectifs

(en milliers d'euros)	Moyenne 2010	Moyenne 2011
Personnel sous contrat CDI ou CDD	779,4	788,0
Intérim	54,2	80,5
Total Effectifs moyens (ETP)	833,6	868,5

La moyenne 2011 inclut le personnel appartenant aux structures MEDIA ASIA 6 PRODUCTION Ltd, ARTIUM PRODUCTION Ltd et DONGGUAN MEDIA 6 POS EQUIPMENT Ltd. Hors Chine, les effectifs moyens totaux se sont élevés à 536,3 en 2011 contre 605,6 en 2010, soit une baisse moyenne de 11,4%.

Note 3.11 : Autres informations

Mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 774 K€. Elle était de 770 K€ pour le précédent exercice.

Il est par ailleurs précisé la rémunération du Directeur Général Délégué se décompose en une partie fixe représentant 80% environ de la rémunération totale, et en une partie variable à l'atteinte d'un objectif de résultat opérationnel consolidé du Groupe pour l'exercice concerné. A l'atteinte de cet objectif cette partie variable représente environ 20% de la rémunération totale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Au 30 septembre 2011, la charge consolidée relative aux honoraires des commissaires aux comptes intervenant pour l'ensemble des filiales du Groupe (y compris la consolidation) s'élevait à -183,8 K€. La charge correspondante de l'exercice précédent s'établissait à -199,9 K€.

Passifs éventuels

A la clôture au 30 septembre 2011, le Groupe n'a pas provisionné la demande de 22 salariés de l'ancienne société MEDIA 6 PRODUCTION CARTON, objet d'un litige prud'homal, estimant avoir rempli toutes ses obligations dans le cadre du PSE adopté pour cette société. Il est précisé que ce PSE prévoyait notamment le versement d'indemnités supérieures aux minima conventionnels et légaux.

Le montant total des sommes réclamées par ces 22 salariés s'élève à 1 451 K€.

Compléments de prix (ex-ARTIUM et ARTIUM PRODUCTION Ltd)

En application du protocole d'accord du 15 avril 2009 et compte tenu des résultats enregistrés aux 30 septembre 2010 et 2011 sur les sociétés MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd et ARTIUM PRODUCTION Ltd, il n'a pas été constaté de complément de prix pour ces sociétés. Les prévisions pour 2012 et 2013 ne permettent pas d'envisager le versement d'un complément de prix pour l'exercice à venir.

PARTIE 4 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

MEDIA 6 PHARMACIE

Par décisions de l'actionnaire unique en date du 31 octobre 2011, la société MEDIA 6 INSTALLATION a été transformée en société par actions simplifiée, et M. Laurent FRAYSSINET a été nommé Président.

IMMEUBLE DE SAINT-DENIS

L'immeuble de Saint-Denis (ancien siège social du Groupe appartenant à la société QUAI DE SEINE) a fait l'objet de la signature d'un bail commercial le 27 octobre 2011. Ce bail prévoit dans ses conditions particulières un accord « irrévocable » du propriétaire pour une option d'acquisition du bâtiment par le locataire (ou toute personne morale ou physique pouvant se substituer) à tout moment pendant une période de 3 ans à partir de la signature du bail.

PARTIE 5 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2011 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit des organismes de crédit bail immobilier Fructicomi et Slibail, à raison d'un contrat de crédit bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne (44680). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 287 K€ (371 K€ en 2010).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la société de crédit bail immobilier Bail Entreprises, à raison d'un contrat de crédit immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE ALDIGE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Machecoul (44270). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 133 K€ (215 K€ en 2010).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un emprunt contracté par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 1 198 K€ (1 376 K€ en 2010).

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France Paris, à raison de deux emprunts contractés par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ces contrat représente 1 293 K€ (1 448 K€ en 2010).

Engagements de crédit bail

Voir note 2.3 de l'Annexe sur les comptes consolidés.

Clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA.

Pour l'acquisition du nouveau siège social, le Groupe a emprunté la somme de 4 000 K€ au travers de sa filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE.

D'autres exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2011.

Clauses de défaut relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit

	Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2011	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme			
MEDIA 6 SA Emprunt 2 000 K€ Souscrit en juin 2009 Durée : 20 trimestres	1 221 K€	05/07/14	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres / Total bilan > 35% • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / Fonds propres < 3 • Frais financiers (corrigés du crédit bail) / EBE < 20% • Trésorerie nette positive
MEDIA 6 SA Emprunt 1 420 K€ Souscrit en juin 2009 Durée : 20 trimestres	610 K€	22/05/13	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres > ou = à 24 000 K€ • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / Fonds propres < 1 • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / CAF < 4 • Frais financiers (corrigés du crédit bail) / EBE < 30%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE Emprunt 2 000 K€ Souscrit en avril 2008 Durée : 7 ans	1 099 K€	20/04/15	
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE Emprunt 1 400 K€ Souscrit en avril 2008 Durée : 7 ans	808 K€	16/05/15	
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE Emprunt 600 K€ Souscrit en septembre 2008 Durée : 7 ans	367 K€	16/10/15	
TOTAL	4 105 K€		

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société MEDIA 6, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

■ Le principe de suivi des actifs immobilisés, notamment les goodwill est exposé dans la note 2.3.1 « Tests de valorisation des actifs immobilisés » de l'annexe aux états financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, notamment à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus des unités génératrices de trésorerie (UGT), à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies par UGT et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Sannois, le 25 janvier 2012

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

M. Laurent BOUBY
Associé

CHD Audit et Conseil

Mme Johanne AUBRY
Associée

FACTEURS DE RISQUE ET RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

LES RISQUES OPERATIONNELS

Risque lié aux conditions de marché

La communication sur le point de vente est un secteur d'activité fortement concurrentiel et très atomisé. Le positionnement du Groupe MEDIA 6 sur ce marché est d'apporter en permanence un ensemble diversifié de produits et de prestations : intégration verticale (création, fabrication, agencement, installation), intégration horizontale (offre multi matériaux avec des usines spécialisées). L'outil de production est à la pointe dans son domaine d'activité.

Assurances

Le Groupe a toujours assuré de manière satisfaisante ses activités dans des conditions conformes aux normes de la profession. Il a mis en place des programmes d'assurance qui permettent une couverture pour divers risques et activités importants qui concernent :

- les risques de dommages matériels et les pertes d'exploitation qui en résultent
- la responsabilité civile
- la responsabilité des dirigeants
- le transport

Le Groupe MEDIA 6 a souscrit des assurances supplémentaires lorsque cela était nécessaire, soit pour respecter les lois en vigueur, soit pour couvrir plus spécifiquement les risques dus à une activité ou à des circonstances particulières.

Les programmes d'assurance sont supervisés par un courtier spécialisé et répartis sur des compagnies d'assurance européennes à surface financière importante.

LES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ INTERNATIONALE

Risque de taux d'intérêt

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de change

Se reporter à la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque pays

Aucune activité n'est développée dans un pays identifié comme risqué.

LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT FINANCIER

Risque clients

Le risque de non recouvrement des créances clients est maîtrisé en amont par une bonne connaissance du marché, de sa clientèle et pour certains nouveaux clients par la détermination d'en-cours résultant d'analyses financières spécifiques. Les créances sont réparties sur environ 500 clients (entités juridiques différentes), dont aucun ne dépasse 10% du chiffre d'affaires consolidé.

Risque sur les engagements financiers

Le risque d'incapacité à faire face à ses engagements financiers est extrêmement faible pour le Groupe MEDIA 6 du fait d'un niveau d'endettement à long terme représentant moins de 10% des capitaux propres consolidés et d'une trésorerie nette de près de 11% du total du bilan consolidé.

Risque de liquidité / Informations sur les clauses de défaut au sein des contrats d'emprunt

Le détail de ces clauses est exposé dans l'annexe aux comptes consolidés annuels (Partie 5 - Engagements hors Bilan). Les conditions de leur application ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2011.

L'échéancier des passifs financiers figure dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risque de sensibilité des capitaux propres

Une partie des actifs (11,8% du total actif consolidé au 30 septembre 2011) est composée d'éléments incorporels (goodwills) dont la valeur dépend en grande partie de résultats opérationnels futurs. L'évaluation de ces goodwills suppose également que le Groupe MEDIA 6 formule des hypothèses réalistes sur des éléments qui sont par nature incertains. Au cas où un changement intervenait dans les hypothèses sous-tendant cette évaluation, une réduction des capitaux propres serait à enregistrer.

Risque de déficience du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs. Elle concerne les systèmes d'information utilisés par les filiales, le contrôle budgétaire, l'élaboration des comptes consolidés, la gestion centralisée de la trésorerie, les opérations de nature juridique ou financière.

Le Groupe MEDIA 6 étend par ailleurs progressivement à l'ensemble de ses filiales un ensemble de procédures et normes communes dans des domaines variés : gestion des achats, suivi des engagements, procédures qualité...

Risque d'erreurs ou de pertes de données informatiques

Les filiales françaises du Groupe sont dotées d'un système informatique de base intégrant la gestion commerciale, la gestion de production et la gestion comptable. Les informations peuvent être ainsi suivies en temps réel, les risques d'erreur liés à la saisie multiple sont réduits.

Pour pallier aux risques de panne, de coupure électrique, d'attaque de virus ou de vol de données, le Groupe MEDIA 6 s'est doté des outils appropriés tels qu'onduleurs, pare-feux, anti-virus. Par ailleurs des sauvegardes journalières sont effectuées et stockées sur des sites différents.

RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe MEDIA 6 a fait de sa responsabilité environnementale un engagement important de sa politique, souvent en collaboration directe avec ses clients.

Les activités du Groupe ne comprennent pas de risque environnemental majeur direct. Toutefois certains de nos sites industriels en France sont considérés comme « installations classées pour la protection de l'environnement » et soumis à ce titre aux contrôles de la DRIRE. Les points pouvant avoir des impacts environnementaux et qui font l'objet d'actions spécifiques concernent notamment :

- la maîtrise des consommations d'énergie
- la maîtrise des nuisances sonores vis-à-vis du personnel
- la maîtrise des nuisances pour les riverains
- la gestion des déchets
- le recyclage et la valorisation des déchets par des sous-traitants spécialisés
- la gestion des rejets de composés organiques volatils (COV)
- le stockage de produits sensibles, avec bacs de rétention

Les sites industriels planifient et réalisent des contrôles périodiques, afin de répondre aux dispositions réglementaires applicables. Selon les besoins, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

A la clôture de l'exercice au 30 septembre 2011, aucune provision n'a été constituée pour risques en matière d'environnement.

COMPTES SOCIAUX

au 30 septembre 2011

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 JANVIER 2012 RELATIF AUX COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2011

Activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires a représenté 6 706 K€, en diminution de 8.5 % sur l'exercice précédent. Il correspond essentiellement à des prestations de services refacturées aux différentes filiales du Groupe. Le total des charges et autres produits d'exploitation de l'exercice s'est établi à -6 250 K€, en diminution de 5,4 % sur l'année dernière.

Le résultat d'exploitation s'est ainsi élevé à 456 K€ contre 722 K€ pour le précédent exercice.

Le résultat financier comprend 3 845 K€ de dividendes perçus (8 105 K€ en 2009/2010) ainsi que la dépréciation de titres de participation dans la société QUIVIDI pour 200 K€ et la dépréciation des comptes courants pour 1 660 K€.

Le résultat fiscal du Groupe intégré est déficitaire. La société MEDIA 6 ne pouvant pas faire une demande de report en arrière des déficits, la société a donc reporté le déficit en avant pour un montant de 3 714 K€.

Le résultat net de l'exercice est un profit de 2 335 K€.

Faits caractéristiques de l'exercice

A la clôture de l'exercice, la société a consenti un abandon de créances en compte courant d'un montant de 1 500 K€ à la société MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd sans clause de retour à meilleure fortune.

La société a cédé ses participations dans les sociétés MEDIASIXTE LANNEMEZAN et PRUGENT EBENISTERIE avec une plus-value de cession d'un montant de 594 K€.

La société COLORMEDIA a été liquidée fin décembre 2011. Cette liquidation a dégagé une moins-value de cession de 65 K€. Fin septembre 2011, la société a acquis 33,40% de la société MEDIA 6 PHARMACIE qui est par conséquent désormais détenue à 100% pour un montant de 528 K€.

Evènements postérieurs à la clôture

La société MEDIA 6 PHARMACIE a décidé d'intégrer fiscalement le Groupe MEDIA 6 à partir de l'exercice clôturant le 30/09/2012.

Affectation du résultat

L'exercice comptable se solde par un résultat net bénéficiaire de 2 334 684 € qu'il est proposé d'affecter intégralement au poste « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il conviendra de prendre acte que les dividendes nets distribués au titre des trois exercices précédents ont été :

Exercice	Dividende net par action
30/09/2008	0,17 €
30/09/2009	0 €
30/09/2010	0 €

Activité en matière de recherche et développement

Néant.

Dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous devons porter à votre connaissance le montant des dépenses visées à l'article 39-4 du même Code, et l'impôt sur les sociétés correspondant. Pour l'exercice écoulé, les montants sont les suivants :

■ Dépenses concernées	29 111 €
■ Impôt sur les sociétés correspondant	9 704 €

Informations concernant les conventions et engagements réglementés avec des sociétés liées

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport sur les conventions et engagements réglementés des Commissaires aux Comptes, concernant les conventions visées par les dispositions des articles L 225-40 et suivant du Code de Commerce, avant de les soumettre à votre approbation.

Délais de paiement

En application des dispositions de l'article L 441-6-1, alinéa 1 du code de commerce, issu de la loi du 4 août 2008, et de l'article D 441-4 du même code, nous devons vous indiquer les délais de paiement des fournisseurs au titre des deux derniers exercices.

Fournisseurs	Total au 30/09/10	Échu	Non échu	Non échu < 30 j	Non échu > 30 j et < 60 j	dont non échu à 60 j
Fournisseurs	168 039	18 372	149 667	140 698	8 969	0
Tiers						
Fournisseurs	139 546	0	139 546	132 497	7 049	0
Groupe						
Total Fournisseurs	307 585	18 372	289 213	273 195	16 018	0

Fournisseurs	Total au 30/09/10	Échu	Non échu	Non échu < 30 j	Non échu > 30 j et < 60 j	dont non échu à 60 j
Fournisseurs	286 280	32 080	254 200	248 702	4 672	826
Tiers						
Fournisseurs	48 214		48 214	8 796	39 418	0
Groupe						
Total Fournisseurs	334 494	32 080	302 414	257 498	44 090	826

COMPTES SOCIAUX DE MEDIA 6 SA AU 30 SEPTEMBRE 2011

BILAN au 30 septembre 2011

Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2010	Septembre 2011
Immobilisations incorporelles	1	20	44
Immobilisations corporelles	1	211	249
Immobilisations financières	1	30 914	27 940
ACTIF IMMOBILISE		31 145	28 233
Clients et comptes rattachés	2	1 016	1 018
Autres créances et comptes de régularisation	2	12 110	15 955
Valeurs mobilières de placement	4	3 981	4 815
Disponibilités		3 398	2 713
ACTIF CIRCULANT		20 505	24 501
TOTAL ACTIF		51 650	52 734

Bilan passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2010	Septembre 2011
Capital	5	11 296	11 296
Réserves		18 987	23 077
Résultat de l'exercice		4 090	2 335
Provisions réglementées		36	29
CAPITAUX PROPRES		34 409	36 737
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6	181	328
Emprunts et dettes financières	7	3 653	1 964
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		486	334
Autres dettes et comptes de régularisation	3	12 921	13 371
DETTES		17 060	15 669
TOTAL PASSIF		51 650	52 734

COMPTE DE RÉSULTAT au 30 septembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes annexes	Septembre 2010	Septembre 2011
Chiffre d'affaires		7 332	6 706
Achats et charges externes		(2 466)	(2 334)
Impôts, taxes et versements assimilés		(264)	(220)
Charges de personnel		(3 731)	(3 399)
Dotations nettes amort. et prov. d'exploitation		(144)	(257)
Autres charges et produits d'exploitation		(5)	(40)
Total des charges et autres produits d'exploitation		(6 610)	(6 250)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		722	456
Résultat financier	8	1 642	746
RÉSULTAT COURANT		2 364	1 202
Résultat exceptionnel	9	5	523
Impôt sur les résultats	10	1 721	610
RÉSULTAT NET		4 090	2 335

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

La société MEDIA 6 SA n'a pas d'activité industrielle ou commerciale propre. Depuis le 1^{er} octobre 2004, elle a toutefois repris l'activité de la société MEDIA 6 GESTION à la suite d'une transmission universelle de patrimoine. MEDIA 6 SA regroupe ainsi les services communs et généraux des sociétés du Groupe. Elle assume en conséquence les obligations juridiques et financières, et fournit les prestations de services corrélatives aux sociétés du Groupe notamment dans les domaines suivants : service commercial, communication, informatique, structure de direction. En outre, MEDIA 6 SA gère et assume des charges de diverses natures, dès lors qu'elles bénéficient directement ou indirectement aux sociétés du Groupe.

Afin que chaque filiale assume l'ensemble des charges qui lui incombent, il a été convenu que les frais engagés par MEDIA 6 SA soient refacturés aux filiales, assortis d'une majoration destinée à assurer la rémunération des capitaux investis. Les modalités de détermination de la quote-part de chaque société filiale font l'objet de conventions de prestations de services pour chaque filiale.

Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes comptables utilisées

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond à la refacturation avec marge des coûts supportés pour l'ensemble du Groupe. Ces coûts comprennent les frais de 1^{re} catégorie directement affectables aux filiales (salaires des commerciaux ou des employés administratifs travaillant pour leur compte, surfaces privatives de locaux, honoraires spécifiques, etc...) et des frais de 2^e catégorie non directement affectables répartis en tenant compte du poids relatif des filiales dans le Groupe.

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation figure au bilan pour leur coût d'acquisition. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables, fonction de l'activité et des résultats futurs de la société acquise. Ces compléments de prix à payer sont inscrits en titres de participation en contrepartie du poste dettes sur immobilisations.

Lorsque l'environnement économique et/ou des changements significatifs défavorables ont conduit l'entreprise acquise à réaliser un chiffre d'affaires et des résultats significativement en deçà des hypothèses retenues lors de l'acquisition, une dépréciation exceptionnelle des titres de participation est comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres est alors déterminée au cas par cas pour chaque filiale. Cette valeur est définie en tenant compte de la quote-part de situation nette détenue, retraitée des plus ou moins-values latentes de chaque société ainsi que des perspectives de résultats futurs. Une provision sur titres est constatée lorsque cette valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable des titres.

Lorsque la valeur d'utilité devient négative, les créances détenues sur la filiale concernée sont également dépréciées et une provision pour risques et charges complémentaire peut également être constatée si cela est nécessaire.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur enregistrée en comptabilité.

Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées par :

- des provisions pour indemnités de fin de carrière
- des provisions pour litiges

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont calculées personne par personne et selon les dispositions de la convention collective. Elles tiennent compte de l'ancienneté des salariés et de la probabilité de leur présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les provisions pour litiges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressource nécessaire à l'extinction de l'obligation.

INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 1 : Immobilisations

Tableau de variation

(en milliers d'euros)	Solde au 30/09/2010	Acquisitions/ Dotations	Sorties/ Reprises	Solde au 30/09/2011
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	525	43		568
Immobilisations corporelles	744	128		872
Autres participations	32 813	528	(3 498)	29 843
Prêts et autres immob. financières	1 420	79	(15)	1 484
Immobilisations financières	34 233	607	(3 513)	31 327
TOTAL VALEURS BRUTES	35 502	778	(3 513)	32 767
AMORTISSEMENTS, PROVISIONS				
Immobilisations incorporelles	(505)	(19)		(524)
Immobilisations corporelles	(533)	(90)		(623)
Autres participations	(2 995)	(200)	61	(3 134)
Prêts et autres immob. financières	(324)		71	(253)
Immobilisations financières	(3 319)	(200)	132	(3 387)
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(4 357)	(309)	132	(4 534)
VALEURS NETTES	31 145	469	(3 381)	28 233

La société MEDIA 6 a acquis 414 titres de la société MEDIA 6 PHARMACIE pour un montant de 528 K€

Le 1^{er} août 2011, la société a cédé tous les titres qu'elle détenait des sociétés MEDIASIXTE LANNEMEZAN et PRUGENT EBENISTERIE.

Au 30 septembre 2011, il a été procédé à la reprise de la dépréciation partielle des titres de COLORMEDIA pour 61 K€, la société étant liquidée.

Les titres de participation comprennent, au 30/09/2011, 216 864 actions propres MEDIA 6 SA enregistrées pour 1 476 K€ dont 11 044 actions acquises au cours de l'exercice pour un montant total de 79 K€, au cours moyen d'achat de 7,19 € dans le cadre du programme de rachat adopté lors de l'AGM du 30 mars 2011.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2011 s'est élevé à 5,64 €. La valeur économique des 216 864 actions auto détenues est de 1 223 K€. Cette valeur étant supérieure à la valeur comptable du 30/09/2010, il a été constaté une reprise partielle de la dépréciation d'un montant de 71 K€. Il subsiste une dépréciation d'un montant de 253 K€.

Note 2 : Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Clients et comptes rattachés

Au 30 septembre 2011, les clients et comptes rattachés concernent essentiellement des sociétés du Groupe. L'ensemble de ces créances est à moins d'un an.

Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes	
	30/09/2010	30/09/2011
Comptes courants Groupe et associés	10 349	13 410
Créances diverses	1 715	2 491
Charges constatées d'avance	46	54
TOTAUX	12 110	15 955

L'ensemble des autres créances est à moins d'un an.

Une dépréciation supplémentaire à caractère financier a été constatée sur les comptes courants de MEDIA 6 PRODUCTION PLV pour un montant de 1 636 K€, de COULEUR 6 pour 2 K€ et de MEDIA 6 ROMANIA pour 22 K€.

Note 3 : Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes	
	30/09/2010	30/09/2011
Comptes courants Groupe et associés	10 899	11 913
Etat : dettes fiscales	164	143
Autres dettes	1 858	1 315
TOTAUX	12 921	13 371

La répartition dans le temps de ces dettes est la suivante :

- Part à moins d'un an : 13 302 K€
- Part à plus d'un an : 69 K€

NOTE 4 : VMP ET AUTRES PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition, puis à chaque clôture à la juste valeur correspondant à la valeur du marché.

Toutes les valeurs mobilières de placement ont été classifiées en équivalents de trésorerie.

Les titres de placement comprennent au 30/09/2011, 5 162 actions MEDIA 6 pour un montant de 33 K€.

Le cours moyen du titre MEDIA 6 pendant le mois de septembre 2011 s'est élevé à 5,64 €. La valeur économique des 5 162 actions auto détenues est de 29 K€. Cette valeur étant inférieure à la valeur comptable, il a été constaté une dépréciation d'un montant de 4 K€.

MEDIA 6 SA a poursuivi ses opérations d'achat et ventes de ses propres actions au cours de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse TSAF pour assurer la régulation du cours de l'action MEDIA 6 et sa cotation en continu. Ces titres ne sont pas destinés à être conservés durablement.

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Actions propres	11	29
Sicav et FCP monétaires	3 970	4 786
Valeur comptable (évaluée à la valeur du marché)	3 981	4 815

Note 5 : Capital social

Le capital social de 11 296 K€ est constitué de 3 530 000 actions d'une valeur nominale de 3,20 €.

Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice au 30/09/2010	
Capitaux propres avant distribution sur résultat antérieurs	34 409
Distribution sur résultats antérieurs	
Capitaux propres après distribution sur résultats antérieurs	34 409
Variation en cours d'exercice	
Résultat de l'exercice	2 335
Amortissements dérogatoires	(7)
Situation à la clôture de l'exercice au 30/09/2011	
Capitaux propres avant répartition	36 737

Le Conseil d'administration n'a pas attribué au cours de l'exercice écoulé de plans d'options d'achats d'actions de la société.

Note 6 : Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	30/09/2010	Augmentation dotation	Diminution Utilisation	Reprise	30/09/2011
Provisions indemnités de fin de carrière	151	141		(151)	141
Provisions pour litiges	30	157			187
Total provisions risques et charges	181	298		(151)	328

Indemnités de fin de carrière

Le risque de départ en retraite est provisionné dans les conditions suivantes :

Salariés concernés	tous les salariés en CDI
Date départ à la retraite	60 à 67 ans pour tous les salariés
Base	Indemnité conventionnelle de départ en retraite
Probabilité du risque	jusqu'à 40 ans d'âge : de 1,5% à 15% de risque de 41 ans à 50 ans d'âge : de 18% à 45% de risque de 51 ans à 60 ans d'âge : de 50% à 100% de risque
Taux moyen revalorisation des salaires	1%
Taux moyen charges soc. patronales	45%
Actualisation	3.10% au 30/09/10 et 4.61% au 30/09/11 (Source Taux iBoxx Corporates AA)

Cette provision est destinée à faire face aux engagements correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon une méthode prospective prenant en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel, ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Note 7 : Emprunts et dettes financières divers

Information sur les clauses dites de défaut au sein des contrats d'emprunt

Par principe, au sein du Groupe, les emprunts auprès des établissements de crédit sont contractés par MEDIA 6 SA. Pour l'acquisition du nouveau siège social, le Groupe a emprunté la somme de 4 000 K€ au travers de sa filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE. D'autres exceptions concernent des reliquats d'emprunts qui ont été souscrits par certaines filiales préalablement à leur acquisition par MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2011, les emprunts et dettes financières s'élevaient à 1 964 K€, dont 890 K€ à moins d'un an (dont 124 K€ de banques créditrices) et le solde soit 1 074 K€ entre un et cinq ans.

Les banques insèrent habituellement dans leurs contrats des clauses dites de défaut qui en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers peuvent entraîner notamment une accélération de l'exigibilité du passif financier concerné ou une augmentation du coût du financement supporté par l'emprunteur.

Clauses de défaut relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit

	Encours résiduel utilisable ou utilisé au 30/09/2011	Échéance	Clauses de défaut en cas d'évolution défavorable de certains ratios financiers
Emprunts à moyen terme			
MEDIA 6 SA Emprunt 2 000 K€ Souscrit en juin 2009 Durée : 20 trimestres	1 221 K€	05/07/14	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres / Total bilan > 35% • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / Fonds propres < 3 • Frais financiers (corrigés du crédit bail) / EBE < 20% • Trésorerie nette positive
MEDIA 6 SA Emprunt 1 420 K€ Souscrit en juin 2009 Durée : 20 trimestres	610 K€	22/05/13	Exigibilité anticipée si non respect des conditions suivantes sur la base des comptes consolidés annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Fonds propres > ou = à 24 000 K€ • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / Fonds propres < 1 • (Total dettes LMT + crédit bail retraité) / CAF < 4 • Frais financiers (corrigés du crédit bail) / EBE < 30%
TOTAL	1 831 K€		

L'examen de ces clauses de défaut et des conditions de leur application détaillées ci-dessus ne fait pas apparaître de probabilité d'occurrence des faits générateurs propres à chacune d'entre elles à la clôture des comptes au 30 septembre 2011.

Note 8 : Résultat financier

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Dividendes perçus	8 105	3 845
Intérêts et charges nets	27	133
Abandon de créances en faveur de filiales	(600)	(1 500)
Provision pour dépréciation des titres	(43)	(72)
Provisions pour Compte Courant	(5 847)	(1 660)
TOTAUX	1 642	746

La société a fait un abandon de créances à caractère financier en faveur de la filiale MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd d'un montant de 1 500 K€ (600 K€ en 2010).

La société a constaté une dépréciation supplémentaire du compte courant de MEDIA 6 PRODUCTION PLV d'un montant de 1 636 K€.

Note 9 : Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Provisions règlementées	11	7
Résultat de cession participations et immob. corp.	(5)	529
Divers	(1)	(13)
TOTAUX	5	523

Le résultat de cession correspond à la plus-value de cession des titres de MEDIASIXTE LANNEMEZAN d'un montant de 594 K€ et à la moins-value sur la liquidation des titres de COLORMEDIA pour <65 K€>.

Note 10 : Impôt sur les résultats

(en milliers d'euros)	30/09/2010	30/09/2011
Impôt sur résultat courant	(213)	206
Impôt sur résultat exceptionnel à court terme	(2)	1
Variation d'impôt liée à l'intégration fiscale	1 936	403
TOTAUX	1 721	610

Le Groupe MEDIA 6 intégré fiscalement a dégagé une perte de 3 714 K€ qui a été reportée en avant.

Note 11 : Effectifs

Au 30/09/2011, MEDIA 6 SA emploie 37 personnes dont :

- cadres / maîtrise : 90%
- employés : 10%

Note 12 : Droit Individuel à la Formation (DIF)

Au 30 septembre 2011, le nombre d'heures dues au titre du DIF s'élevait à 2 322.

Note 13 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 14 : Engagements hors bilan

Cautions accordées par MEDIA 6 SA

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2011 pouvant être portés après accord préalable de MEDIA 6 SA jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit des organismes de crédit bail immobilier Fructicom et Slibail, à raison d'un contrat de crédit bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne (44680). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 287 K€.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la société de crédit bail immobilier Bail Entreprises, à raison d'un contrat de crédit immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE ALDIGE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Machecoul (44270). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 133 K€.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un emprunt contracté par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 1 198 K€.

La société MEDIA 6 SA s'est portée caution au profit de la banque Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France Paris, à raison de deux emprunts contractés par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay en France (93290). Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ces contrats représente 1 293 K€.

Note 15 : Autres informations

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération nette versée aux mandataires sociaux de façon directe ou indirecte pour l'exercice écoulé s'est élevée à 774 K€. Elle était de 770 K€ pour le précédent exercice.

Compléments de prix (ex-ARTIUM et ARTIUM PRODUCTION Ltd)

En application du protocole d'accord du 15 avril 2009 et compte tenu des résultats enregistrés aux 30 septembre 2010 et 2011 sur les sociétés MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd et ARTIUM PRODUCTION Ltd, il n'a pas été constaté de complément de prix pour ces sociétés. Les prévisions pour 2012 et 2013 ne permettent pas d'envisager le versement d'un complément de prix pour l'exercice à venir.

Relations avec les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actif immobilisé	Participations	29 615
	Dépôts et cautionnements	néant
Actif circulant	Clients et comptes rattachés	1 013
	Autres créances et cptes de régularisation	21 363
Emprunts et dettes financières	Emprunts d'actions	néant
Dettes	Fournisseurs et comptes rattachés	48
	Autres dettes	12 151
Produits d'exploitation	Refacturations de prestations de services	6 706
	Autres produits	6
Charges d'exploitation	Locations immobilières	(473)
	Autres charges	(54)
Produits financiers	Intérêts de comptes courants reçus	318
	Revenus des titres de participations	3 845
Charges financières	Intérêts des comptes courants versés	(97)
	Abandon de créances	(1 500)

Convention d'intégration fiscale

Les sociétés du Groupe MEDIA 6 dont la liste suit sont placées sous le régime français de l'intégration fiscale. La société MEDIA 6 SA est la société tête du Groupe en intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées ou les charges nettes d'impôt supportées globalement à raison de l'intégration fiscale sont appréhendées immédiatement par la société MEDIA 6 SA. Les économies ou charges d'impôt résultant des ajustements apportés à l'ensemble du Groupe en intégration fiscale sont définitivement acquises ou supportées par la société mère MEDIA 6 SA.

Au 30 septembre 2011, la société a enregistré à ce titre une économie d'impôt de 1 031 K€.

Sociétés en intégration fiscale au 30/09/2011

MEDIA 6 SA	MEDIASIXTE
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS (ex-Media 6 Production Bois)	MEDIASIXTE ALDIGE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE BOIS
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIASIXTE METAL
ALDIGE	LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)
MEDIA 6 AGENCEMENT	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE
MEDIA 6 DESIGN	MEDIA 6 PLV (en sommeil)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital	Capitaux propres	Quote-part de capital	
			détenue par MEDIA 6 SA	% d'intérêt du Groupe
Filiales détenues à plus de 50%				
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	2 637 000	992 730	100,00%	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	2 537 000	3 745 921	100,00%	100,00%
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	931 165	(7 791 912)	100,00%	100,00%
ALDIGE	437 000	143 370	100,00%	100,00%
MEDIA 6 ASIA	922	273 627	100,00%	100,00%
MEDIA 6 ROMANIA	803	(2 723)	100,00%	100,00%
MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD	95	(1 273 094)	100,00%	100,00%
ARTIUM PRODUCTION LTD	10	(736 672)	100,00%	100,00%
MEDIACOLOR SPAIN	600 000	1 973 585	99,92%	99,92%
COULEUR 6	71	(51 611)	100,00%	100,00%
MEDIA 6 AGENCEMENT	44 800	276 084	100,00%	100,00%
MEDIA 6 DESIGN	1 264 530	2 588 414	99,82%	99,82%
MEDIA 6 PHARMACIE	95 403	1 701 445	100,00%	100,00%
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	50 537	825 582	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE (SCI)	15 245	(217 938)	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE ALDIGE	40 000	87 309	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE BOIS	1 584 621	2 137 535	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE METAL	38 000	444 337	100,00%	100,00%
MEDIASIXTE CZ	8 080	(22 580)	100,00%	100,00%
QUAI DE SEINE (SCI)	1 500	(78 214)	1,00%	100,00%
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	10 000	179 102	100,00%	100,00%
Filiales non opérationnelles				
MEDIA 6 PLV	50 000	56 285	100,00%	100,00%

(*) Certaines informations n'ont pas été fournies dans ce tableau en raison du préjudice pouvant résulter de leur divulgation par MEDIA 6 SA qui a contracté des engagements de confidentialité à ce sujet avec les cédants

Valeur comptable des titres détenus par le Groupe		Avances et prêts MEDIA 6 SA	Cautions et avals	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Brut	Net					
1 951 900	1 951 900	93 683		14 329 289	(261 929)	
3 637 000	3 637 000	16 823		11 195 234	332 528	
2 926 293	0	11 895 967		14 524 765	(3 150 211)	
489 800	489 800			1 709 862	24 893	
922	922			630 209	31 017	
1 057	0	183 015		628 299	70 577	
350 000	350 000	3 483 099		12 492 711	91 065	
350 000	350 000	463 425		2 223 078	(118 611)	
1 822 451	1 822 451			4 860 896	281 243	395 670
141	0	50 720	7 087	0	(1 877)	
414 018	414 018			333 534	224 032	193 200
5 813 730	5 813 730	969		10 492 265	1 170 758	579 404
793 497	793 497	19 359		2 573 211	122 939	
165 037	165 037	670 497		388 116	35 372	100 776
15 245	15 245	1 173 000			(235 391)	90 000
(*)	(*)		132 616	140 314	31 778	257 500
(*)	(*)		286 842	531 746	375 392	1 128 913
(*)	(*)			390 897	172 104	1 049 750
6 624	0	22 737		0	(1 685)	
1 500	1 500	735 459		0	(79 714)	
10 000	10 000	1 885 147	2 490 740	700 795	68 247	
44 801	44 801				7 712	

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MEDIA 6, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays. Cette crise s'accompagne d'une crise économique et de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.b « Titres de participation » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie attendus, à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les prévisions budgétaires établies et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, il nous appartient de vérifier leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par l'article L. 225-102-1 n'étant pas fournies dans le rapport de gestion, nous ne pouvons nous prononcer sur leur exactitude et leur sincérité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons les faits suivants :

- Contrairement aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, les informations relatives à la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales de son activité ne sont pas données dans le rapport de gestion,
- Contrairement aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, les informations relatives à l'activité et résultats des filiales contrôlées par votre société ne sont pas fournies dans le rapport de gestion.

Paris et Sannois, le 25 janvier 2012

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

M. Laurent BOUBY
Associé

CHD Audit et Conseil

Mme Johanne AUBRY
Associée

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Abandon de créance consenti à la société MEDIA 6 ASIA PRODUCTION LTD

Personne concernée : Monsieur Laurent Frayssinet

Nature et objet :

Le conseil d'administration du 23 septembre 2011 a autorisé votre société à consentir au profit de la société MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd un abandon partiel de sa créance en compte courant d'associé à hauteur de 1 500 K€ sans clause de retour à meilleur fortune.

Au 30 septembre 2011, votre société a supporté au titre de cette convention une charge financière de 1 500 K€.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cautions données par la société MEDIA 6

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

La société MEDIA 6 s'est portée caution auprès de la Banque Nationale du Canada de la filiale COULEUR 6 INC à Montréal pour 10 000 dollars canadiens, soit 7 K€ au 30 septembre 2011 pouvant être portés après accord préalable de votre société jusqu'à 100 000 dollars canadiens, soit 71 K€ le cas échéant.

La société MEDIA 6 s'est portée caution au profit des organismes de crédit bail immobilier Fructicom et Slibail, à raison d'un contrat de crédit bail immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE BOIS, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Sainte-Pazanne. Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 287 K€.

La société MEDIA 6 s'est portée caution au profit de la société de crédit bail immobilier Bail Entreprises, à raison d'un contrat de crédit immobilier conclu avec la filiale MEDIASIXTE ALDIGE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Machecoul. Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 133 K€.

La société MEDIA 6 s'est portée caution au profit de la banque HSBC, à raison d'un emprunt contracté par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay-en-France. Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ce contrat représente 1 198 K€.

La société MEDIA 6 s'est portée caution au profit de la banque Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France Paris, à raison de deux emprunts contractés par la filiale MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE, concernant un terrain et un bâtiment industriel situés à Tremblay-en-France. Au 30 septembre 2011, l'engagement résiduel sur ces contrats représente 1 293 K€.

Convention d'intégration fiscale

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

La société MEDIA 6 a opté pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts.

Dans ce cadre, les sociétés détenues directement ou indirectement au moins à 95% par MEDIA 6 SA ont conclu une convention d'intégration fiscale avec leur maison mère.

La convention prévoit les principales dispositions suivantes :

- Les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration,
- La société mère appréhende les économies ou les suppléments d'impôt induits par le régime de l'intégration,
- La société mère supporte tous les surcoûts éventuels liés à la sortie d'une filiale du périmètre d'intégration.

Les filiales intégrées au 30 septembre 2011 sont les suivantes :

MEDIA 6 SA	ALDIGE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIA 6 AGENCEMENT
MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIASIXTE (SCI)
MEDIA 6 DESIGN	MEDIASIXTE BOIS
MEDIASIXTE ALDIGE	MEDIASIXTE METAL
MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	MEDIA 6 PLV (sans activité)
LA HOTTE IMMOBILIERE (SCI)	MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS

L'économie d'impôt sur les sociétés réalisée par la société MEDIA 6 au titre de l'exercice 2011 s'élève à 1 031 K€.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Afin d'optimiser la trésorerie des sociétés du groupe, la société MEDIA 6 a mis en place une convention de gestion centralisée de trésorerie avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 DESIGN	ARTIUM PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 AGENCEMENT	MEDIA 6 PHARMACIE	MEDIASIXTE ALDIGE
SCI MEDIASIXTE	SCI QUAI DE SEINE	PRUGENT EBENESTERIE
MEDIA 6 INSTALLATION	ALDIGE	(jusqu'au 1 ^{er} août 2011)
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	MEDIA 6 ROMANIA	MEDIASIXTE LANNEMEZAN
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	MEDIASIXTE METAL	(jusqu'au 1 ^{er} août 2011)
SCI LA HOTTE IMMOBILIERE	MEDIASIXTE ALDIGE	MEDIA 6 PRODUCTION METAL
MEDIACOLOR SPAIN	MEDIA 6 PLV (sans activité)	
MEDIASIXTE BOIS	MEDIASIXTE BOIS DE LA PIE	
MEDIA 6 ASIA	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd	

La convention prévoit les dispositions suivantes :

■ La filiale peut être amenée à prêter de l'argent à MEDIA 6 ou à en recevoir d'elle en fonction des besoins de trésorerie des sociétés concernées,

■ Les sommes prêtées portent intérêt à un taux conforme aux conditions du marché, afin que la société prêteuse ne puisse être lésée. En outre, afin de limiter les opérations administratives de virement de compte à compte, le conseil d'administration de votre société a autorisé la fusion des soldes bancaires en valeur des comptes bancaires ouverts auprès de la même banque.

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le taux d'intérêt moyen retenu pour rémunérer les avances de trésorerie ou les prêts consentis entre les filiales et la société mère MEDIA 6 est de 1,272 %, ce qui a généré un produit net d'intérêt de 221 K€ pour votre société.

Convention de répartition des frais communs

Personnes concernées : Monsieur Bernard Vasseur et/ou Monsieur Laurent Frayssinet

Votre société a mis en place une convention de prestations de services avec les filiales suivantes :

MEDIA 6 PRODUCTION PLV	MEDIA 6 DESIGN
MEDIA 6 AGENCEMENT	MEDIA 6 PHARMACIE
MEDIA 6 INSTALLATION	ALDIGE
MEDIA 6 ROMANIA	ARTIUM PRODUCTION Ltd
MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS	PRUGENT EBENESTERIE
MEDIA 6 PRODUCTION METAL	(jusqu'au 1 ^{er} août 2011)
MEDIACOLOR SPAIN	
MEDIA 6 ASIA	MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd

Au titre de cette convention, votre société refacture à l'ensemble des sociétés du groupe, les services communs et services généraux. Les frais directement affectables sont facturés par MEDIA 6 aux filiales concernées au prorata de l'utilisation effective s'il y a lieu. Les frais non directement affectables sont repartis entre les sociétés concernées en tenant compte du poids relatif de chacune dans le groupe. Le poids de chaque est déterminé comme le rapport entre le chiffre d'affaires réalisé par elle et celui réalisé par l'ensemble du groupe. Les frais refacturés sont majorés d'un mark up de 10 %.

Au titre de la convention de répartition des frais communs, le montant des refacturations annuelles s'élève au 30 septembre 2011 à 6 704 K€

Convention de prestations de services

Personne concernée : Monsieur Bernard Vasseur

Une convention de prestation globale d'animation des sociétés du groupe MEDIA 6 a été conclue avec la société VASCO, dont M. Bernard VASSEUR est l'associé unique et gérant. Cette prestation est assurée par M. Bernard VASSEUR. La charge comptabilisée au titre de l'exercice s'est élevée à 408 K€.

Paris et Sannois, le 25 janvier 2012

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

M. Laurent BOUBY
Associé

CHD Audit et Conseil

Mme Johanne AUBRY
Associée

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

(ARTICLE L. 225-37 DU CODE DU COMMERCE)

Le présent rapport du Président du Conseil d'administration, approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 janvier 2012, conformément aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce, est destiné à rendre compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Un rapport des commissaires aux comptes, joint au rapport général relatant l'accomplissement de leur mission, présente leurs observations sur ce rapport.

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La société MEDIA 6 se réfère désormais (délibération du Conseil d'administration du 6 janvier 2011) au code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites rendu public le 17 décembre 2010 dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance, en lieu et place du code AFEP/MEDEF de décembre 2008 de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le Groupe a retenu l'option proposée par l'ordonnance de décembre 2008, permettant d'opter pour la réunion de son Conseil d'administration sous la forme d'un Comité d'audit, auquel participeront les Commissaires aux comptes et le Directeur Financier du Groupe.

Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Composition du Conseil

Le Conseil d'Administration est composé au 30 septembre 2011 de 4 membres :

- Bernard VASSEUR, Président Directeur Général, administrateur,
- Jean-François SURTEL, administrateur,
- Marie-Bernadette VASSEUR, administrateur,
- Jean-Patrick FAUCHER, administrateur.

Il n'existe à ce jour, à la connaissance de la société, aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration vis-à-vis de la société et leurs intérêts privés.

Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 7 reprises, et le quorum a été largement atteint à chaque réunion. L'ordre du jour a notamment comporté les points suivants :

- 06/01/2011 : arrêté des comptes consolidés du groupe MEDIA 6 et des comptes sociaux de MEDIA 6 SA pour l'exercice 2009/2010 clos le 30 septembre 2010, convocation de l'Assemblée Générale annuelle ;
- 06/01/2011 : changement de code de référence pour le gouvernement d'entreprise ;
- 30/05/2011 : arrêté des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2011 ;
- 31/05/2011 : autorisation de cession d'actions détenues par MEDIA 6 SA au sein des sociétés MEDIASIXTE LANNEMEZAN et PRUGENT EBENISTERIE ;
- 23/06/2011 : conventions avec les sociétés MEDIA 6 AGENCEMENT SHOP FITTINGS, MEDIA 6 PRODUCTION METAL ;
- 20/09/2011 : autorisation pour l'acquisition d'actions de la société MEDIA 6 PHARMACIE ;
- 23/09/2011 : abandon de créances en faveur de la filiale MEDIA 6 ASIA PRODUCTION Ltd.

Convocations des administrateurs

Les administrateurs sont convoqués suivant les formes prévues par la loi, y compris verbalement. Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions de Conseil qui ont examiné les comptes annuels et semestriels.

Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués régulièrement.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social.

Comités spécialisés

Compte tenu de la taille de notre entreprise et du nombre de dirigeants et d'administrateurs, toutes les décisions significatives sont prises soit par le Conseil d'Administration, soit par les dirigeants conformément aux pouvoirs qui leur sont attribués par la loi et les statuts.

Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré une réunion à vérifier et à contrôler les comptes annuels, et une autre à l'arrêté des comptes semestriels. Des réunions spécifiques ont été par ailleurs dédiées à l'approbation pour la cession ou l'acquisition de parts de sociétés, l'approbation de conventions avec certaines filiales du Groupe, le changement de code de référence pour le gouvernement d'entreprise.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à l'ensemble des administrateurs.

Autres informations

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est salarié dans l'une des filiales du Groupe.

Il n'est procédé à aucun versement de jetons de présence en faveur des administrateurs.

La durée des mandats des administrateurs est de six ans.

Aucun mandataire social ne bénéficie d'indemnités de départ particulières, de régimes de retraite supplémentaires, ou de stock options et attribution gratuite d'options.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Objectifs du contrôle interne

Notre société a mis en place une organisation de contrôle interne en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, mais également afin d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le dispositif de contrôle interne est appliqué à l'ensemble du Groupe MEDIA 6, celui-ci étant défini comme la société mère MEDIA 6 SA ainsi que toutes les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les procédures de contrôle interne mises en place ont pour objectifs principaux :

- la protection du patrimoine de l'entreprise ;
- la conformité aux orientations stratégiques de l'entreprise, et aux lois et règlements ;
- la qualité de l'information financière et comptable présentée ;
- la prévention et la maîtrise des risques concernant l'activité.

Le dispositif de contrôle mis en place ne peut qu'apporter une assurance raisonnable et non une certitude quant à l'élimination des risques et quant à la réalisation des objectifs de contrôle.

Organisation générale du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne du Groupe MEDIA 6 repose sur une centralisation et une coordination des services administratifs :

- Les procédures internes sont formalisées par écrit, disponibles et consultables pour la majorité d'entre elles par les services concernés via le site intranet du Groupe. Elles sont mises à jour chaque fois que de besoin.
- Un système informatique intégré a été mis en place dans la plupart des filiales. Il permet de traiter les flux opérationnels : achats, ventes, stocks, gestion de production pour certaines filiales industrielles. D'autres logiciels, communs au Groupe, permettent de traiter la paie, les immobilisations, le reporting et l'établissement des comptes individuels de chaque filiale. Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose sur des procédures de sauvegarde journalière des données informatiques et de stockage sur des sites différents ;
- Un contrôle budgétaire, sous l'égide du Directeur Administratif et Financier du Groupe, permet le suivi mensuel des engagements cumulés par activité à travers un reporting remis à la direction chaque mois. Chaque trimestre un contrôle est effectué pour recouper le chiffre d'affaires consolidé et celui issu de la gestion commerciale d'une part, la marge brute consolidée et celle issue de la gestion commerciale d'autre part ;
- Un service comptable basé au siège social de MEDIA 6 SA garantit la cohérence des données et leur mise en œuvre consolidée dans des délais réduits. Le Groupe utilise un plan comptable unique et une tenue des comptes selon des procédures définies par la Direction comptable du groupe. Les états financiers individuels sont établis à partir d'un logiciel unique et la consolidation est centralisée à la Direction comptable du Groupe. Le service comptable produit des situations trimestrielles qui conduisent à la publication des comptes semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales du Groupe sont établies ou contrôlées par la Direction comptable du Groupe. Les liasses de consolidation semestrielles ou annuelles établies par les filiales sont certifiées par les Commissaires aux Comptes lorsqu'elles en ont un ;
- Gestion centralisée de la trésorerie : la Direction comptable du Groupe assure le suivi quotidien des flux de trésorerie Groupe, sur la base d'une convention de trésorerie centralisée entre MEDIA 6 SA et ses filiales. Une prévision de trésorerie à deux mois est établie et remise à la direction tous les dix jours ;
- Les opérations de nature juridique ou financière (contrats, gestion des litiges, opérations de croissance externe...) sont centralisées, coordonnées et traitées par la Direction Administrative et Financière du Groupe, en s'appuyant le cas échéant sur des consultations spécifiques de conseils externes.

Gestion des risques

L'analyse des facteurs de risque est développée dans la section IV du Rapport financier de l'exercice 2010/2011 (Comptes consolidés).

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société MEDIA 6

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDIA 6 et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport du Président du conseil d'administration ne contient pas toutes les informations relatives aux principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous vous informons également que le rapport du Président du conseil d'administration ne contient pas l'ensemble des informations requises par le Code de gouvernement d'entreprise Middlednext.

Paris et Sannois, le 25 janvier 2012

Les commissaires aux comptes,

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

M. Laurent BOUBY
Associé

CHD Audit et Conseil

Mme Johanne AUBRY
Associée

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

Dénomination : MEDIA 6

Siège social : 33, avenue du Bois de la Pie - 93290 Tremblay-en-France

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les articles L. 225-1 à L. 225-257, articles L. 242-1 à L. 242-30, articles D. 58 à D. 201 du Code de Commerce.

Durée

La durée de la société est fixée à 60 ans à compter du 30 janvier 1978 sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

Objet social

La société a pour objet :

- la conception, la réalisation, la commercialisation, la pose de tous produits de publicité sur le lieu de vente, de tous produits industriels à destination d'entreprises industrielles et commerciales, et toutes activités relatives à la communication sur point de vente,
- l'animation, la gestion de toutes sociétés intervenant dans ces domaines, ou dont l'activité est de nature à favoriser le développement des activités ci-dessus,

Ille tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation, de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Numéro de R.C.S.

RCS : 311 833 693 BOBIGNY

Code APE : 6420 Z

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Répartition statutaire des bénéfices

Sur les bénéfices nets de chaque exercice diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

Le surplus, s'il y a, est distribué aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition : en ce cas, la résolution indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice et décidant la mise en distribution d'un dividende, a la faculté d'accorder aux actionnaires une option pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende entre le paiement du dividende ou des acomptes, en numéraire ou en action(s) de la société, voire en titres détenus en portefeuille, le tout dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Trente jours au moins avant la date prévue pour la réunion de toute assemblée d'actionnaires, un avis de réunion est publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (« BALO »). Préalablement à cette publication, une copie de l'avis de réunion doit être adressé à l'AMF avec l'indication de la date prévue de parution au BALO. Quinze jours au moins avant la date de l'assemblée, un avis de convocation est inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, ainsi que dans le BALO, avec avis préalable à l'AMF. Toutefois, si les actions sont nominatives, les deux dernières insertions prévues peuvent être remplacées par une convocation faite, aux frais de la société, par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire. Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont en outre convoqués à toute assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales. Le droit de participer aux assemblées est subordonné, soit à l'inscription en compte de l'actionnaire, pour les titres nominatifs, soit au dépôt, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, pour les titres au porteur.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi. Les extraits ou copies des délibérations sont valablement certifiés et délivrés par le Président ou le Secrétaire de l'Assemblée.

Les Assemblées Générale Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Clauses statutaires particulières

Droit de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions de l'article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution selon le cas et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Seuils statutaires

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir, directement ou indirectement, un nombre d'actions supérieur à 3 % du capital social, est tenue d'en informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil.

L'obligation porte sur la détention de chaque fraction de 3 % du capital. Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, le pourcentage prévu précédemment est calculé en droits de vote.

La même obligation déclarative s'applique lorsque la participation au capital ou la détention en droits de vote devient inférieur au seuil de 3 %.

En cas de non respect de l'obligation d'information et si la demande en est faite par un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2010, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, a adopté une résolution visant à autoriser le Conseil d'Administration à racheter des actions MEDIA 6. Le prix maximum d'achat a été fixé à 10 € et le prix minimum de revente a été fixé à 5 €, le nombre maximum de titres a été fixé à 10 % du capital social, sans excéder toutes autres limites réglementaires.

Les achats et reventes d'actions ont été autorisées en vue de la régularisation du cours des actions de la société, de la remise d'actions en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, pour la mise en œuvre de programmes d'achats d'actions destinés aux salariés de la société ou de ses filiales ou d'attribution d'actions aux salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société. Le Conseil d'Administration a également été autorisé à annuler les actions détenues en propre. Cette autorisation est valable jusqu'au 29 septembre 2011.

Tous pouvoirs ont été donnés au Conseil d'Administration pour la mise en œuvre des opérations découlant de cette autorisation.

Renseignements concernant le capital

Capital social

Le capital social est de 11 296 000 € divisé en 3 530 000 actions de 3,2 € de nominal entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

Néant.

Options d'achat d'actions

Le Conseil d'Administration de MEDIA 6 a attribué, au cours des exercices 2004 et 2005, des plans d'options d'achats d'actions de la société à certains de ses salariés ou mandataires sociaux qui sont également mandataires sociaux dans d'autres filiales du Groupe. Ces décisions sont conformes aux autorisations qui lui ont été accordées à cet effet par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mars 2002 et celle du 29 août 2005. Ces autorisations sont par ailleurs conformes à la faculté qui en était par ailleurs ouverte au sein des finalités d'utilisation prévues par les programmes de rachats d'actions de MEDIA 6 SA, supervisés par l'AMF, en vigueur au moment de l'attribution.

Autres titres donnant accès au capital

Néant.

Répartition du capital et des droits de vote

A la date du 30 novembre 2009, la répartition du capital entre les principaux actionnaires se présentait de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	% du capital	Nombre de titres	Droits de vote	% droits de vote
Actionnariat majoritaire					
SARL VASCO	1	52,31%	1 846 471	3 589 071	60,97%
Famille VASSEUR	6	15,88%	560 629	1 120 830	19,04%
Sous-total famille VASSEUR	7	68,19%	2 407 100	4 709 901	80,02%
MEDIA 6 SA auto-détention	Neutralisé	6,30%	222 448	Neutralisé	Néant
Actionnariat public significatif					
FCP STOCK PICKING FRANCE	1	7,77%	274 227	274 227	4,66%
JP FAUCHER	1	2,94%	103 680	207 360	3,52%
ZENLOR (SASU)	1	2,63%	92 710	92 710	1,58%
Famille VEZZI	3	2,30%	81 250	162 500	2,76%
Sous-total actionnariat majoritaire et public significatif	13	90,13%	3 181 415	5 446 698	92,53%
Autre actionnariat public	n.d.	9,87%	348 585	439 527	7,47%
Sous-total actionnariat public	n.d.	25,51%	900 452	1 176 324	19,98%
TOTAL	n.d.	100,00%	3 530 000	5 886 225	100,00%

Il n'y a pas eu de modification significative dans la détention du capital de la société au cours de l'exercice. Le pourcentage des droits de vote de la famille VASSEUR est passé de 77,3 % au 31 octobre 2008 à 79,0 % au 30 novembre 2009.

Société de Bourse

Le code valeur de l'action MEDIA 6 sur le Compartiment C d'Euronext Paris : ISIN FR 00000 64404.

La société de Bourse en charge du suivi de l'action MEDIA 6 :

TSAF (Tradition Securities And Futures)

253, boulevard Péreire - 75852 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 56 43 70 20 - Fax : 01 55 37 91 99

PROJET DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 28 MARS 2012

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe de la société MEDIA 6 SA arrêtés le 30 septembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2011, quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission aux Commissaires aux comptes.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 font apparaître un bénéfice net de 2 334 684 €, décide de l'affecter intégralement au poste « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes suivants, par action, ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

	Dividende
2007/2008	0,17 € pour 3 530 000 actions
2008/2009	- pour 3 530 000 actions
2009/2010	- pour 3 530 000 actions

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des comptes consolidés du Groupe MEDIA 6 arrêtés au 30 septembre 2011, du rapport du Conseil d'Administration s'y rapportant et du rapport des Commissaires aux comptes, sur lesdits comptes, approuve les comptes consolidés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration :

■ met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2011 par le vote de la 5^e résolution, autorisant le rachat par la société de ses propres actions.

■ autorise le Conseil d'Administration, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du règlement CE n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter des actions de la société dans la limite de 10% du capital social existant au jour de la présente Assemblée, soit 353 000 actions, dans les conditions suivantes :

- le prix maximum d'achat est fixé à 10,00 € et le prix minimum de vente est fixé à 5,00 €, sans pouvoir excéder les limites fixées par le règlement communautaire ;

L'investissement maximal correspondant à ce programme sur la base d'un prix d'achat de 10,00 € et portant au plus sur 353 000 actions ne peut excéder 3 530 000 € et ne saurait en tout état de cause être supérieur au montant des réserves libres de la société MEDIA 6 SA à la clôture des comptes sociaux au 30 septembre 2011, soit 23 774 820 €, après affectation du résultat de l'exercice.

- en cas d'augmentation de capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

■ L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourra être effectué par tous moyens à l'exclusion de l'utilisation d'instruments dérivés, en tout ou partie par interventions sur le marché ou hors marché et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera y compris en période d'offre publique, notamment par achat de blocs. Ces derniers ne pourront en aucun cas représenter la totalité du programme d'achat autorisé en cours.

■ Le tout, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

■ Ces achats d'actions pourront être effectués, conformément aux indications du rapport spécial mentionné au deuxième alinéa de l'article L 225-209 du Code de Commerce susvisé, avec les objectifs suivants par ordre d'intérêt décroissant :

- Animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDIA 6 par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF.
- Achat par MEDIA 6 SA pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Attribution des actions de la société et des filiales du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés en fonction de leurs performances dans l'application des dispositions des articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce.
- Annulation des titres, sous réserve de l'adoption par une Assemblée Générale Extraordinaire d'une résolution ayant pour objet d'autoriser cette annulation ;

■ Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités nécessaires à cet effet.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

■ autorise, conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, l'annulation des actions acquises par la société dans le cadre du programme d'achat de ses propres actions en bourse faisant l'objet de la 5ème résolution soumise à l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2012,

■ confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour procéder à la réduction de capital par annulation des actions dans la limite de 10% du capital et par périodes de 24 mois, arrêter le montant définitif de la réduction de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et, généralement, faire le nécessaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 2 ans à compter du jour de la présente Assemblée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, de réserver aux salariés de la société une augmentation du capital social en numéraire aux conditions prévues à l'article L.3332-18 et ss. du Code du Travail, pour une quotité représentant au maximum 3% du capital social.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide :

■ que le Directeur Général disposera d'un délai maximum de six mois pour mettre en place un plan d'épargne entreprise dans les conditions prévues à l'article L.3332-1 et ss. du Code du Travail ;

■ d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans délai maximum de deux mois à compter de la mise en place d'un plan d'épargne entreprise, à une augmentation de capital qui sera réservé aux salariés adhérant audit plan d'épargne d'entreprise et réalisée conformément aux dispositions des articles L.3332-18 et sqq. du Code du Travail, et aux présentes décisions.

La présente autorisation entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Bernard VASSEUR, Président du Conseil d'Administration, à l'effet d'accomplir l'ensemble des formalités consécutives aux résolutions qui précèdent, faire tous dépôts nécessaires auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BOBIGNY, et de manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, y compris substituer.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal à l'effet de remplir toutes les formalités de droit.

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **23 mars 2012** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- 2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 I du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité de l'actionnaire et du mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.
- 3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

■ pour les actionnaires au nominatif pur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante **ct-mandataires-assemblees-media6@caceis.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué ;

■ pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante **ct-mandataires-assemblees-media6@caceis.com** en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales - **14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le 23 mars 2012, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société **MEDIA 6** ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à **CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de Commerce, les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour motivées ou de projets de résolution à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues aux articles L. 225-105, R. 225-71 et R. 225-73 du Code de commerce, doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et être réceptionnées au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte justifiant de la possession ou de la représentation par les auteurs de la demande de la fraction du capital exigée par l'article R. 225-71 du Code de Commerce susvisé.

Il est en outre rappelé que l'examen par l'assemblée générale des résolutions qui seront présentées est subordonné à la transmission par les intéressés, au plus tard le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable de leurs titres dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite des demandes d'inscription de projets de résolution présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration.

RESPONSABLE DU RAPPORT ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Responsable du rapport

Monsieur Bernard VASSEUR
Président-Directeur Général

Attestation du responsable du rapport

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes pour l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport financier annuel ci-après présente un tableau fidèle des événements survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi que des principales perspectives pour l'exercice à venir.

Bernard VASSEUR
Président-Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
100, rue de Courcelles - 75849 Paris Cedex 17
Représenté par Monsieur Laurent BOUBY, Associé
Mandat attribué le 31 mars 2008 et expirant lors de l'AGO en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2013.
CHD Audit et Conseil
6, esplanade de la Gare - 95110 Sannois
Représenté par Madame Johanne AUBRY, Associé
Mandat attribué le 31 mars 2008 et expirant lors de l'AGO en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2013.

Commissaires aux comptes suppléants

IGEC (Institut de Gestion et d'Expertise Comptable)
3, rue Léon-Jost - 75017 Paris
Mandat attribué le 31 mars 2008 et expirant lors de l'AGO en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2013.
Monsieur Eric LEBEGUE
12, rue de Ponthieu - 75008 Paris
Mandat attribué le 31 mars 2008 et expirant lors de l'AGO en 2014 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2013.

Politique d'information

Responsable de l'Information financière

Monsieur Jean-François FOZZANI
Téléphone : 01 78 78 32 71
Fax : 01 78 78 31 57

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE DIRECTION

Conseil d'Administration

Bernard VASSEUR	Président-Directeur Général
Jean-Patrick FAUCHER	Administrateur
Marie-Bernadette VASSEUR	Administrateur
Jean-François SURTEL	Administrateur

Comité de Direction

Bernard VASSEUR	Président-Directeur Général
Laurent Frayssinet	Directeur Général Délégué
Jean-François FOZZANI	Directeur Administratif et Financier

Lieu de consultation des documents

L'ensemble des documents relatifs à la société est consultable conformément à la réglementation en vigueur au siège social de la société :

MEDIA 6 SA

33, avenue du Bois de la Pie - 93290 Tremblay-en-France
Téléphone : 01 78 78 31 51 - Fax : 01 78 78 31 52